

Le 8 janvier 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 8 janvier 1945, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière, tenue le 26 décembre 1944, ainsi que du rapport du comité du même jour. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le greffier est chargé d'écrire à International Harvester Co., pour leur demander de livrer sans faute le camion à Bickle Seagrave, avant le 1er février 1945, et de bien vouloir aviser la Cité au cas où la livraison ne serait pas possible avant cette date.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que monsieur Auguste Cloutier soit engagé, au salaire de \$20.00 par semaine, pour avoir soin des chevaux de la Cité, ainsi que du local y attaché. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé d'envoyer la somme de \$10,000.00, actuellement en caisse de la Cité, au Trésorier de la Province, pour avance sur la perception des logements ouvriers. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le greffier soit chargé d'écrire à la Garde d'Honneur Ste. Thérèse, leur demandant de bien vouloir payer le compte d'électricité, au montant de \$16.95, compte pour l'électricité fournie au kiosque du parc Ste. Thérèse, et qui a été chargé à la Cité par la Compagnie.

Le greffier est aussi chargé d'aviser la Garde d'Honneur Ste. Thérèse qu'elle devra payer mensuellement le compte d'électricité pour le dit kiosque.

Le greffier est aussi chargé d'aviser la dite Garde que le kiosque devra être laissé libre pour le 1er mai 1945, à cause des chambres de toilette qui y sont installées et qui sont à l'usage des baigneurs et des enfants qui jouent au parc d'amusements. Le greffier est chargé d'exprimer les regrets du Conseil de la Cité à la Garde d'Honneur, vu que cette dernière a fait du kiosque un lieu d'amusements, le tout contrairement à la demande faite au Conseil par la dite Garde. ADOPTE.

Le Conseil étudie la question du renouvellement du contrat d'électricité qui doit être signé bientôt avec la Compagnie Southern Canada Power, et le Conseil ajourne cette question à la prochaine séance.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le permis de construction soit accordé à monsieur Laurent Trahan, suivant la demande qu'il a faite à l'ingénieur de la Cité, pour une bâtisse en amiente. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Ass. greffier.

--- Le 22 janvier 1945. ---

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 22 janvier 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernara, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 8 janvier 1945. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce rapport soit approuvé et signé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, invitant les membres du Conseil à être présents à une assemblée publique, qui sera tenue à l'Hôtel de Ville le 28 janvier. Le greffier est chargé de répondre au secrétaire de la Ligue que les membres du Conseil feront leur possible pour assister à telle assemblée.

Lecture est aussi donnée d'une autre lettre de la Ligue des Propriétaires, recommandant la construction d'un trottoir sur le Boulevard Mercure, du côté de la rivière, de la rue Lindsay jusqu'à la résidence de monsieur Victor Pepin. Le greffier est chargé de répondre que la question sera prise en considération lors de la préparation du prochain programme de travaux publics.

Quant à la question des garanties que la Ville possède sur le parc Woodyatt, le greffier est chargé de répondre qu'il a toujours été reconnu que ce terrain devait être considéré comme parc public, tant par la Compagnie Southern Canada Power que par la Cité, suivant la nombreuse correspondance à ce sujet.

L'échevin David Duchesneault donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement amendant le règlement no. 244, proclamant résidentielles certaines rues, ainsi qu'un règlement amendant le règlement no. 303, concernant la construction.

L'échevin David Duchesneault donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement amendant le règlement du bon ordre, pour ce qui concerne les selles de pool et de quilles.

Lecture est donnée du rapport de l'assistant-greffier concernant l'expropriation Skrell. Le greffier est chargé de rencontrer monsieur Skrell et de discuter avec lui la question, en présence des échevins.

Le greffier fait rapport que les plans concernant l'agrandissement projeté de l'usine de filtration ont été reçus par la Cité, et qu'ils sont déposés aux archives.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que l'ingénieur Bessette étudie les plans de l'aqueduc, et fasse rapport de façon à renseigner le Conseil.

Il est proposé par l'échevin Wiliria Faucher, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le rôle de perception des taxes pour 1944, soit homologué. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wiliria Faucher, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, la somme de \$65,000.00, cette somme étant 25% des revenus anticipés pour l'exercice 1945; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de la dite somme de \$65,000.00; le montant de cet emprunt devant être remboursé à la Banque durant l'exercice 1945. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1945, par billets promissoires, pourvu que le montant total des dits emprunts n'excède jamais la somme de \$65,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser le dit emprunt. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le projet de subdivision du lot no. 28 (50 à 77) du quartier sud de la cité de Drummondville, suivant plan préparé par Arthur Vincent, soit approuvé. Ce plan est en date du 18 décembre 1944. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes dont l'approbation pour paiement est requise. Cette liste comprenant des comptes au total de \$4,158.87 au compte du budget, et de \$139.46 au compte capital, est approuvée, et le Trésorier est autorisé à les payer, suivant proposition de l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, et la dite liste est signée séance tenante par le maire et par l'assistant-greffier.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que messieurs F.A. Chisholm et R. Sicotte, de la Cie Southern Canada Power, soient remerciés pour tout le dévouement et la bienveillante attention qu'ils ont portés lors des travaux de dégelage d'un tuyau d'eau sur le Boulevard Mercure. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du Commandant Vessot, au sujet de l'enlèvement de la neige vis-à-vis le Manège Militaire. Le greffier est chargé de répondre que la demande est prise en considération.

Lecture est donnée d'un rapport des activités du département de la police et des incendies, pour l'année 1944, lequel rapport est déposé aux archives.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue de Hockey de la Cité. Après étude, le Conseil décide de laisser la chose en suspens jusqu'à la fin de l'hiver.

Lecture est donnée d'un état dressé par le Trésorier, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées, suivant l'art. 548 de la Loi des Cités et Villes. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le greffier fasse vendre l'immeuble no. p.1 du quartier Nord de la cité de Drummondville, appartenant à Rorgelio Cortès, à l'enchère publique. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que demande soit faite au comité d'organisation du banquet, pour que le Dr. Joseph Geron, maire de la cité de Drummondville, préside le banquet qui sera offert mercredi le 24 janvier 1945, à Drummondville, à monsieur Joseph Marier, récemment élevé à la magistrature, comme Juge de la Cour des Sessions de la Paix, et ceci comme témoignage rendu par la Cité de Drummondville à celui qui fut greffier de la cité durant au-delà de 25 ans; en reconnaissance des services inestimables qu'il a rendus à la Cité, et pour bien marquer l'importance que la Cité de Drummondville attachera au souvenir laissé par le Juge Marier dans le domaine municipal. ADOPTE.

Les membres du Conseil ont appris avec regret le décès de monsieur Alexandre Mercure, ancien maire de la cité de Drummondville. Monsieur Mercure a été un des citoyens de marque de Drummondville, et il a contribué pour sa bonne part au succès de Drummondville par son travail et son dévouement; il a occupé une place distinguée dans toutes les affaires publiques de sa Ville, et les membres du Conseil prient le greffier d'exprimer à la famille du défunt leurs profondes sympathies dans le deuil qui les afflige.

Et la séance est levée.

*Dr. Joseph Geron*  
Maire.

*Marcel Marier*  
Ass. greffier.

--- C O M I T E ---

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 janvier 1945, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Le comité discute longuement la recommandation du Dr. Turcotte, à savoir:- l'augmentation du salaire du chef de police, de \$10.00 par semaine. Après discussion, le comité suggère que la question soit laissée à l'étude.

Et la séance est levée.

*Dr. Joseph Geron*  
Maire.

*Marcel Marier*  
Ass. greffier.

-- Le 26 janvier 1945. --

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, vendredi le 26 janvier 1945, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilirid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Caron.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher, concernant des demandes d'Assistance Publique. Le Conseil autorise la demande de Dame Hylaire Grandmond, ainsi que celle de Dame Oscar Forcier. Les demandes d'Eugène Corriveau, Dame Zacharie Courcy et de Dame Albert Gélinas sont refusées.

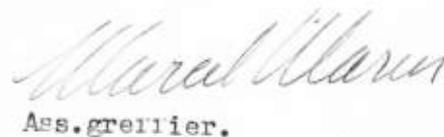
Le comité étudie de nouveau la question de l'augmentation de salaire demandée par le cher E. Lapierre. Après discussion, et du consentement du cher Lapierre, le comité recommande que le contrat, dûment signé entre le cher Lapierre et la Cité de Drummondville, soit annulé et résilié, et que le greffier soit autorisé à signer avec le cher Lapierre la dite annulation de contrat.

Le comité recommande que le cher E. Lapierre soit engagé au salaire de \$45.00 par semaine, le dit salaire rétroactif au 1er décembre 1944.

L'échevin Duchesneault s'est déclaré dissident, par avis communiqué aux membres du Conseil.

.. Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Ass. greffier.

--- Le 30 janvier 1945. ---

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, mardi le 30 janvier 1945, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilirid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Caron.

Le comité étudie de nouveau la question de l'augmentation de salaire demandée par le cher Maurice Vincent. Après discussion, et du consentement du cher M. Vincent, le comité recommande que le contrat, dûment signé entre le cher Vincent et la Cité de Drummondville, le 18 mai 1943, soit annulé et résilié, et que le greffier soit autorisé à signer avec le cher Vincent la dite annulation de contrat.

Le comité recommande que le cher Maurice Vincent soit engagé au salaire de \$45.00 par semaine, le dit salaire rétroactif au 1er décembre 1944.

x voir  
résol. du  
2 fév. 1945  
... Remplacée  
par résolution  
du 12 fév.  
1945.

Le comité recommande l'engagement de monsieur J. Henri Derome, comme gérant et commissaire industriel de la Cité de Drummondville, au salaire de \$4,500.00 par année, avec \$500.00 d'allocation de dépenses, et en plus une augmentation de salaire de \$500.00 par année, jusqu'à concurrence d'un salaire de \$6,000.00, tant et aussi longtemps que la population de Drummondville n'aura pas atteint 20,000; le tout sujet à la passation du dit bill. Le comité recommande que la loi concernant la destitution de certains officiers municipaux, chap. 235, soit applicable à la destitution du gérant.

Le comité recommande la passation par la Cité de Drummondville d'un bill à la Législature, à l'effet de décréter par résolution la création d'une charge municipale prévue à l'article 108 de la Loi des Cités et Villes, et que Mtre Marcel Marier, assistant-greffer, soit chargé de faire les procédures nécessaires pour la passation du dit bill.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Ass. greffer.

Le 2 février 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, le 2 février 1945, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRÉSENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée d'un projet de la petition et du bill qui doivent être présentés à Québec, à la présente Session. Le comité recommande que la clause 3 qui apparaît sur l'avis de la présentation du bill, soit rayée; cette clause concerne un changement dans le mode d'élection des échevins.

Le comité recommande que Mtre Roger Séguin soit nommé procureur de la Cité, pour présenter ledit bill, avec l'assistance de Mtre Marcel Marier, assistant-greffer.

x Remplacée  
par résolution  
du 12 fév.  
1945.

Le comité recommande que la résolution concernant l'engagement du gérant J. Henri Derome, telle que rédigée le 30 janvier 1945, soit modifiée, en ajoutant après :- "avec \$500.00 d'allocation de dépenses" les mots "pour son automobile", et en fixant une limite de (\$7,000.00) dans le salaire audit gérant.

Le comité recommande que monsieur J. Henri Derome soit engagé comme commissaire industriel de la Cité, à raison de \$1.00 par mois, à partir du 1er février 1945, avec en plus ses dépenses de voyage.

Le comité procède à l'étude du budget pour l'année 1945. Le comité recommande que le budget préparé par le Trésorier, soit approuvé, avec un montant de recettes prévues de \$265,300.00 et un montant de dépenses de \$265,069.63, et un surplus de \$230.37.

Et la séance est levée.

*Dr. Joseph Garon*  
Maire.

*Marcel Marier*  
Ass. greffier.

Le 5 février 1945.

Séance spéciale du Conseil de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 5 février 1945.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet et J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la dite séance spéciale, ainsi que du rapport constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Le Conseil étudie la pétition et le bill préparés par Mtre Roge Séguin. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce projet de pétition et de bill soit approuvé, et que Mtre Roger Séguin soit nommé agent de la Cité, pour présenter le dit bill à la Législature à Québec, assisté de Mtre Marcel Marier, assistant-greffier de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à avancer les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses à encourir pour le dit bill. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Dr. Joseph Garon*  
Maire.

*Marcel Marier*  
Ass. greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance spéciale tenue ce 5 février 1945, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance spéciale, ainsi que l'échevin Antoine Turcotte, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que 3 lumières électriques soient posées sur la rue LaFontaine, entre Chapleau et Cherrier; 2 lumières de 100 wts sur le pont de Drummondville; 1 sur la rue Mélançon; 2 sur la rue Raimbault; 1 sur la rue Marchand, coin Brock; 2 sur la rue Newton, en bas de la côte; sur la

rue Hériot, installer des lumières de 500 wts, de la rue Marchand à Girouard, ainsi qu'aux coins des rues Cockburn et Lowring; 2 sur la rue Brock, aux coins des rues Cockburn et St. Georges; 1 de 300 wts à 673 Boulevard Mercure, et aussi 1 de 300 wts en face de l'église Ste. Thérèse.

Et le séance est levée.

  
Maire.

  
Ass. greffier.

Le 12 février 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 12 février 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de l'assemblée régulière tenue le 22 janvier 1945, ainsi que des rapports des comités des 22 janvier, 26 janvier, 30 janvier 1945, 2 février 1945, de l'assemblée spéciale du 5 février 1945, du comité du 5 février 1945; sur proposition de l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, ces rapports sont approuvés, sauf les parties des dits rapports concernant l'engagement, comme gérant, de monsieur J. Henri Drome, lesquelles doivent être modifiées suivant résolution ci-après:-

" Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que monsieur J. Henri Drome, de Montréal, soit engagé comme gérant de la Cité de Drummondville, au salaire de \$4,500.00 par année, (plus \$500.00 comme allocation de dépenses pour son automobile;) il est entendu que le salaire de monsieur Drome sera augmenté de \$500.00 par année jusqu'à un maximum de \$6,000.00 par année, aussi longtemps que la population de la cité de Drummondville n'aura pas atteint 20,000 âmes; si la population de la cité vient à dépasser 20,000 âmes, le maximum ci-dessus mentionné sera porté à \$7,000.00 par année; le tout sujet à la passation d'un bill actuellement présenté à la Législature, lequel bill détermine les conditions de nomination et de destitution du gérant. ADOPTE. "

Résol. modifiée par résol. du 28 mai 1945, re: \$500.00 allocation.

Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie Zephyr Looms & Textiles Ltd, concernant une usine que cette Compagnie doit établir dans la Province de Québec. Le Conseil charge le greffier d'envoyer à monsieur J. Henri Drome une copie de la dite lettre reçue par monsieur Robert Bernard, M.A.L., lui demandant de bien vouloir y apporter toute l'attention nécessaire.

Le projet de règlement amendant les règlements nos. 244 et 303, à l'effet de déclarer résidentielles les rues Prince, Belcourt, une partie de la rue DuMoulin, s'étendant de la rue Belcourt à la rivière, et aussi les rues comprises dans la subdivision Campbell MacLaurin, subit sa première lecture.

Lecture est donnée d'une liste de comptes dont l'approbation pour paiement est requise. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que cette liste de comptes, au total de \$22,487.95<sup>1</sup> soit approuvée, et que le Trésorier soit autorisé à payer les dits comptes. Cette liste est signée séance tenante par le maire et par l'assistant-greffier.

Le Conseil reçoit une délégation du Club de Hockey Dominion Silk, demandant une souscription de la Cité. La demande est référée au comité, pour étude.

Lecture est donnée d'une lettre de la L.O.C., demandant une souscription de la Cité, pour une annonce dans leur revue. La demande est référée au comité, pour étude.

Et la séance est levée.

*Dr. Joseph Garon*  
Maire.

*Marcel Marois*  
Ass. greffier.

--- C O M I T E ---

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 février 1945, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Garber & Blumenstein, procureurs de la Compagnie Elias Furs Ltd, niant toute responsabilité dans le paiement de la licence au montant de \$200.00 que la Cité de Drummondville a chargée à cette Compagnie, pour la vente de fourrures. Le comité recommande qu'une mise en demeure soit adressée à la Compagnie Alias Furs, et que des procédures soient intentées contre cette Compagnie, si la chose est nécessaire pour obtenir le paiement de la dite licence.

Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie Champlain Oil Products, demandant le remboursement d'une somme de \$27.00 que cette Compagnie a payée pour une pompe à gazoline. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser à la Compagnie la dite somme de \$27.00.<sup>1</sup>

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à accepter une somme de \$15.00 en règlement de la licence due par monsieur Damase Lemoyne; et une somme de \$27.00 dans le cas de Dame André Archambault.

Lecture est donnée d'une lettre du département de police, concernant le cas de la salle Royale, dont le propriétaire est monsieur Albert Bilodeau. Le comité recommande que Mre Antoine Biron soit nommé procureur de la Cité, pour intenter les procédures contre monsieur Bilodeau, pour infraction aux règlements de la Cité.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$50.00 à la L.O.C., pour une demi-page d'annonce dans leur revue.

Le comité étudie la demande du Club de Hockey Dominion Silk, et le greffier est chargé de répondre que la Cité a actuellement plusieurs demandes semblables, et que la question reste à l'étude.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'éviser la Garde d'Honneur Ste. Thérèse que leur compte d'électricité fournie au kiosque, pour les mois de décembre 1944 et janvier 1945, doit être payé d'ici cinq jours; qu'à défaut de paiement dans le délai ci-dessus mentionné, le chef de police soit autorisé à faire fermer le dit kiosque.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$24.48 \* à MM. J. Saint-Pierre et Raoul Héroux, pour dépenses lors du banquet offert au Juge Marier, au Manoir Drummond.

Le comité recommande que la Cité soit autorisée d'acheter une débenture de la Cité de Drummondville, no. AC-25, échéant le 1er mars 1949, au taux de 103.75, pour être déposée au fonds d'amortissement. v

Le comité recommande que les polices d'assurances, accident & maladie, de MM. Lapierre et Maurice Vincent ne soient pas renouvelées.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Ass. greffier.

Le 26 février 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 26 février 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 février 1945, ainsi que du rapport du comité du même jour. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la Cité de Drummondville regrette et déplore les troubles qui se sont produits samedi soir, lors du raid effectué par la Prévôté Militaire et la Gendarmerie Royale.

Le Conseil croit devoir signaler que ces troubles, qui ont été du reste considérablement exagérés par certains journaux, paraissent avoir pour cause principale le manque de tact et de diplomatie de la part des chefs et de leurs subalternes qui ont organisé et dirigé ce raid, lesquels ont du reste fait preuve d'une arrogance qui a justement provoqué le mécontentement de la population.

Le Conseil signale que la population de Drummondville est respectueuse des lois, mais qu'elle ressent les provocations injustes et les manifestations qui semblent organisées dans le seul but apparent de créer de la sensation et de faire à notre ville une publicité désagréable qui n'est aucunement justifiée. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Robert Bernard, député du comté de Drummond, concernant le compte du Ministère de la Voirie, au montant de \$1,491.15, pour du gravier. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que ce compte soit accepté, et le Trésorier autorisé à le payer. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité de Drummondville appuie la demande faite par monsieur Alexandre Bouchard, au Régisseur des Véhicules-Automobiles, pour l'achat d'un camion, vu que monsieur Bouchard a coopéré entièrement avec les autorités de la Cité, en rapport à la pénurie de bois de chauffage qui a existé; vu que l'an dernier, il existait quatre cours à bois dans les limites de la Cité, et qu'il n'en reste maintenant que deux. L'émission du permis en question aura pour effet d'aider à l'approvisionnement au bois de chauffage dans notre Cité, car il existe encore des craintes à ce sujet pour la prochaine saison. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Bickle-Seagrave Limited, en date du 24 février, demandant certaines instructions concernant la peinture qui a été posée sur les chassis et le flushing-unit. Le Conseil consent aux termes de la dite lettre, et déclare accepter les chassis et le flushing-unit tels que peints actuellement. Le greffier est chargé de transmettre une copie de la présente résolution à la Compagnie.

L'échevin Robert Bernard quitte son siège, déclarant être appelé à siéger à Québec, comme député du comté de Drummond.

Le règlement no. 305 subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce règlement soit adopté; les échevins Wilfrid Faucher et Antoine Turcotte se déclarent dissidents pour ce qui concerne la rue Marchand, du côté de la subdivision Campbell MacLaurin.

Lecture est donnée d'une lettre de Dame Annette Gervais St.Cyr, demandant un remboursement de licence. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le Trésorier soit autorisé à faire une remise de la somme de \$ 7.50 sur la somme de \$12.50 qui avait été chargée comme licence. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Robert Pinard, au sujet de l'enregistrement de messages outre-mer. Le Conseil charge le greffier de répondre à monsieur Pinard qu'il ne peut se rendre à la demande faite dans la dite lettre du 16 février 1945.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur J.H. Derôme, commissaire industriel de la cité de Drummondville, concernant le rapport de ses démarches au sujet de la Cit Zephyr Looms & Textile Limited, lequel rapport est déposé aux archives.

Lecture est donnée d'un rapport du sergent Eusèbe Boucher, dans le cas de madame Jérôme Tourigny; il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le maire soit autorisé à signer une carte d'Assistance Publique. ADOPTE.

Dans les cas de M. Marquis, François Croteau et Adrien Laforce, les demandes sont refusées.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le compte du Dr. L.P. Millet soit accepté pour la somme de \$10.00 dans le cas de Dame François Croteau, et le Trésorier est autorisé à payer ledit compte. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que l'échevin Wilfrid Faucher soit nommé maire-suppléant.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que les mutations de propriétés, mentionnées sur la liste du trésorier, en date du 20 février 1945, soient faites au rôle d'évaluation. ADOPTE. (liste annexée ci-contre)

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le maire et les échevins soient délégués à Québec, lors de l'audition du bill de la Cité de Drummondville, au cas où le député le jugerait opportun. ADOPTE.

Lecture est donnée d'un rapport de l'assistant-greffier, concernant les tambours et les instruments de musique qui avaient été payés par la Cité et donnés à la Jeunesse St. Frédéric. Le Conseil charge l'assistant-greffier de rencontrer les Frères et de leur expliquer qu'il serait assez difficile de se rendre à leur demande, vu les circonstances actuelles.

Le Conseil entend la requête de messieurs Gérard Laferté et Leslie Millar, directeurs de l'Association des Bons Chemins. Après étude, il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, qu'une somme de \$400.00 soit votée à la dite Association. ADOPTE.

Lecture est donnée d'un avis de la Commission des Accidents du Travail, tenant la Cité responsable d'un accident arrivé à un nommé F. Lamoureux, employé du C.P.R., sur la rue St. Edouard, près de la voie du C.P.R., accident arrivé lors des travaux d'égoûts faits par M. Scardere. L'assistant-greffier fait rapport qu'il a avisé les contracteurs dudit avis et de l'accident.

Et la séance est levée.

*Harold Desrosiers*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
Assistant-greffier.

52					
52	Blais Adélaré	Guilmette Honoré	136 nord		\$ 400.00
147	Biron Antoine	Lafontaine Maurice	25-6 ouest		500.00
148	do	do	25-7 "		600.00
683	Bourgault A.	St-François Léop.	95 sud		3,500.00
879	Bilodeau Louis	Girouard Arthur	263-19 sud		325.00
1010	Bourque Albert	Jacques Joseph	1-63 Est		200.00
1051	Boucher Armand	Lehoux Jean	2-66 Est		5,000.00
1089	Bédard Donat	Bergeron H.	2-103 Est		5,300.00
1393	Beauchemin Maurice	Chagnon Rodolphe	2-232 Est		500.00
1728	Bourdon Succes. L.A.	Robidas Benjamin	50-385 Est		500.00
1729	do	do	50-386 Est		500.00
1730	do	Laferté Gérard	50-387 Est		500.00
1731	do	do	50-388 Est		500.00
1749-1750	do	Parent Lionel	50-402 Est et 401	400+	400.00
2354	Biron Albert	Dionne Ovila	p. 216 Est		5,800.00
3292	Bergeron Mme Phil.	Robert Paul	160a 52 et 160a 4		180.00
892	Dampbell Mc Laurin	D'Argencourt Guy	263-3 sud		300.00
896	do	Houe Bernard	263-7 sud		300.00
897	do	Mondoux Maurice	263-8 sud		300.00
898	do	Gaudet Robert	263-9 sud		350.00
929	do	Beauregard Ed.	263-58 sud		300.00
930	L do	Lemaire Donat	263. 59 sud		300.00
931	do	do	263-60 sud		300.00
929	Caisse Pop. Ste-Th.	Lemire Irénée	1-10 Est		350.00
943	do	do	1-9 Est		350.00
1008	do	Letarte Wellie	1-55-56-57 Est		600.00
1008	do	Renart Anicet	1-58 Est		200.00
1008	do	Fontaine Rémi	1-59-60-61 Est		600.00
1014	do	Maurice Philippe	1-71 Est		200.00
1015	do	Rousseau Germain	1-72 Est 2-27 Est		200.00
1368	T do	Touchette Raymond	2-199 Est		400.00
1369	do	Cloutier André	2-200 Est		400.00
1371	do	Heppelle Wilf.	2-207 Est		400.00
450	Charpentier Dr L.	Roberge J. O.	28-(9-10)		600.00
646	Chagnon Lorenzo	Dionne Roger	p. 89		2,400.00
1491	Cusson Donat	Letendre Walter	7-9 Est		1,600.00
1982a	do	Gauthier Antoinette	p. (88,89)		2,850.00
2041	Cournoyer Paul	Cervais Camille	½ ind. p.(110,111) Est		2,000.00
2042	Cournoyer Louis	do	do		2,000.00
595	Dionne Théotime	Prud'Homme Mgr	75 sud		3,700.00
1467	Desrosiers Maurice	Viens Emile	7-8 Est		4,500.00
1499	Fréchette Lucien	Lizotte Mme Alice	7-28		5,300.00
3205	Forcier Oscar	Pepin Emma	160a-85		850.00
37	Guillemette Honoré	Sarrazin Ad.	30 Nord		2,000.00
1291	Gazolo Mme François	Demers Mme J.N.A.	2-152 Est		6,750.00
<del>1774</del>	<del>Girouard Arthur</del>	<del>Geils B. D.</del>	<del>p.2-10 (50 pds)</del>	<del>XXXXXX</del>	
1774	Girouard J.Arthur	St-Onge Albert	52-8 Est		2,600.00
53	Hébert Mme Isahia	Sarrazin Damasse	28 Nord		100.00
786	Lambert Elie	Archambault J. P.	141-142 sud		1,500.00
1039	Labonté Charles	Demers Armand	2-38 Est		250.00
1384	Lehoux Jean	Juneau Rédempti	2-215		400.00
		Lecomte Gustave	2-216		400.00
2336	Larocque Mlle Alice	Madeau Roland	211 Est		10,500.00
2322	Leduc Denis	Ross Raoul	½ 206 Est		3,500.00
2116	Leduc Béatrice	do	p 136 Est		3,200.00
3362	<del>KMM</del> Lahaie Adélaré	Emile Chassé	p. 162a		1,700.00
1535	Montplaisir Roger	Roy Antonio	7-(31-32,33) p.743		750.00
3458	Newton S. R.	Archambault J. P.	28-37 sud		150.00
51	Paquette Mme A.	Blais Adélaré	p. 114		75.00
590	Pepin Suc. Mme G.E.N.	Pepin Geo. Amédée	73 sud		1,300.00
3208	Pepin Emma	Ruest Paul Emile	p. 160a-84 St-Pierre		950.00
1278	Pierronne Eugène	Sylvain Pierre	2-213		3,700.00
2931	Pelletier Horace	Birtz Adélaré	602-3, 601-3 Est		300.00
828	Rajotte Arthur	Mélançon Honoré	p. 152 Est		3,000.00
945	Rodrigue Léon	Belisle L.	1-12 Est		350.00
1751	Rajotte Damase	Gazolo Mme Fran.	50-382		3,000.00
791	Southern Canada P.	Cie J.A.Gosselin	144,145,148 sud		800.00
1443	Savard Mme Conzague	Montplaisir Phil.	6-12 Est		500.00
1527	Simoneau Elphège	Rod. Fleurent	7-35		1,200.00
1614	Schefer Mme Sam	Morin Dr J. M.	50-255		5,500.00
1537	Théberge Hilda Regina	Cusson Donat	10 Est		4,500.00

Le 12 mars 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 12 mars 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 26 février 1945, lesquelles sont adoptées sur proposition de l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la Cité achète un bull-dozer pour le prix d'environ \$2,500.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la Cité de Drummondville appuie fortement la demande faite par monsieur Frank Bouchard, fils, au Régisseur des Véhicules-Automobiles, pour l'achat d'un camion, vu que M. Bouchard coopère avec les autorités de la Cité pour remédier à la disette de bois de chauffage, M. Bouchard ayant coupé plus de 5000 cordes de bois qu'il doit transporter à Drummondville. L'émission du permis en question aura pour effet d'aider à l'approvisionnement du bois de chauffage dans notre cité, car il existe des craintes à ce sujet pour la prochaine saison. ADOPTE.

Le Conseil discute de certains incidents qui se seraient produits dans le département de la police, et le Conseil est d'opinion qu'il est très opportun de nommer un avocat attaché au département de la police, pour la préparation et la direction des causes, et il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que Me Antoine Biron soit engagé comme avocat de la Cité pour agir comme tel pour le département de la police. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de La Ligue des Propriétaires, demandant un trottoir sur la rue Hériot, entre le chemin des Frères et la Cie Ls. Roessel. Le greffier est chargé d'écrire à la Ligue des Propriétaires pour les envisager que ce projet sera pris en sérieuse considération, lors du prochain programme de travaux publics.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que l'évaluation de monsieur J.L. Marchessault soit inscrite au rôle pour un montant de \$14,700.00 au lieu de \$15,000.00, et que le rôle d'évaluation soit corrigé en conséquence. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue Lafontaine, demandant que le pavage sur la rue Lafontaine soit continué jusqu'au

trottoir du côté est de la rue. Le greffier est chargé de répondre à monsieur H.E. French, qui représente les requérants, que la Cité regrette de ne pouvoir se rendre à la demande faite, étant donné que des estimés ont déjà été préparés et le montant voté pour un pavage de 20 pieds seulement, et cela à la demande même des requérants, l'an dernier. Toutefois, le Conseil prendra cette nouvelle demande en considération.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Maurice Roberge, au sujet de la réclamation de \$40.00 qu'il prétend avoir contre la Cité. Le Conseil charge messieurs les échevins Boileau et Savard de rencontrer monsieur Roberge et de discuter la chose avec lui.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'une somme de \$100.00 soit souscrite à la Croix Rouge Canadienne. ADOPTE.

Le Conseil charge le greffier d'écrire à la Fabrique St. Frédéric, pour demander l'installation de lumières près de l'église, du côté du parc; cet endroit étant très sombre et devant nécessairement être éclairé.

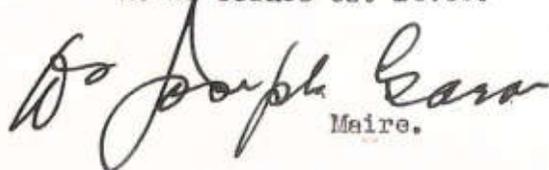
Le Conseil charge le greffier de demander à la Cie Bickle-Seegrave la livraison du camion, par le C.P.R., le plus tôt possible.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$22,010.59 au compte du budget, et de \$187.55 au compte capital. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par l'assistant-greffier.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le plan de construction de monsieur Simon Leclair, sur le lot 162<sup>a</sup>-160 de la cité de Drummondville, soit accepté. ADOPTE.

Lecture est donnée des lettres de Gérard Lépine et Henri Hamel, demandant à la Cité la fourniture de l'eau. LE Conseil charge le greffier de les aviser qu'il est impossible pour la Cité de fournir l'eau, étant donné la capacité actuelle du filtre.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Assistant-greffier.

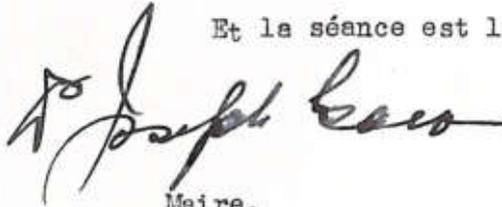
COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 mars 1945, tous les membres du Conseil, sauf M. l'échevin Robert Bernard, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité recommande résilier l'engagement de monsieur Auguste Cloutier, et de lui donner son avis de congé, avec le paiement d'une semaine de salaire.

Le comité recommande qu'une lettre soit envoyée à monsieur Henri Groulx, l'avisant que la Cité ne pourra pas payer indéfiniment le salaire qui lui a été versé, sans aucune obligation légale de la part de la Cité, depuis plusieurs mois, et que la Cité cessera d'ici quelques semaines tout paiement de quelque nature qu'il soit.

Et la séance est levée.



Maire.



Assistant-greffier.

Le 16 mars 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, en comité général, vendredi le 16 mars 1945.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

L'échevin J.G. Chassé fait rapport au Conseil qu'il serait préférable pour la cité de Drummondville de vendre le grader actuel, afin d'en acheter un beaucoup plus puissant.

Pour faire suite à la conversation entre messieurs J.G. Chassé et Laval Allard, la Cité de Drummondville se déclare prête à vendre ce grader à Ville St. Joseph, pour le prix de \$3,500.00, à des conditions très avantageuses, qui pourront être déterminées entre les parties.

Le comité recommande que monsieur Lionel Roy soit engagé comme constable de la Cité, au salaire de \$25.00 par semaine, plus un boni de \$4.00 à partir du 1er avril 1945.

Le comité recommande que l'évaluation portée au rôle au nom de monsieur Armand Duchesneault, soit inscrite à \$3,500.00 au lieu de \$3,800.00, et que le rôle d'évaluation soit modifié en conséquence.

Le comité autorise le Trésorier à payer la somme de \$23.49 à L'Imprimeur du Roi, pour impression des avis du bill.

Lecture est donnée d'une lettre de Sr. Marie-Dupuis, économiste des Soeurs Grises, au sujet des égouts et de l'aqueduc devant desservir le nouvel hôpital. Le comité recommande de référer la question à l'ingénieur.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher:-  
Le comité recommande que les demandes de messieurs Wilfrid Vallée et Albert Desmarais soient acceptées; que la demande de Demoiselle J. Turcotte

soit refusée. Dans le cas de monsieur Joseph Dugré, le comité recommande de suivre la suggestion du sergent Boucher, dans son rapport du 16 mars 1945.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Assistant-greffier.

--- Le 26 mars 1945. ---

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, au bureau de l'ingénieur, à sept heures p.m., lundi le 26 mars 1945.

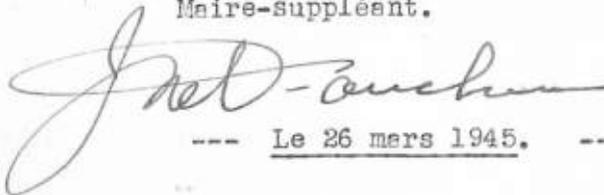
SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Sevard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Le comité entend monsieur Lalonde, ingénieur, venu à Drummondville pour donner certaines explications concernant les plans de l'agrandissement projeté de l'usine de filtration.

Monsieur Lalonde suggère à la Cité de demander immédiatement le permis de construction, à Ottawa; de régler les expropriations qui devront être nécessaires, et de régler aussi la question des sondages à faire.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.



--- Le 26 mars 1945. ---

  
Assistant-greffier.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 26 mars 1945, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Sevard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 mars 1945, ainsi que des comités des 12 et 16 mars 1945. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une plainte de certains propriétaires du quartier Sud, concernant un enclos à charbon libre et sans couverture, situé sur la rue Dorion, et appartenant à monsieur Gonzague Grégoire. Le Conseil charge le greffier d'écrire à monsieur Grégoire, et de lui demander de remédier si possible à cette situation.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Georges Gelly, directeur du Service des Licences, au sujet de l'émission de licence de salle de danse. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la Cité de Drummondville prie le Trésorier de la Province de n'émettre aucune licence pour salle de danse dans les limites de la Cité de Drummondville, le tout suivant le règlement de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, qu'à l'avenir la Cité de Drummondville ne paie pas plus que deux semaines de salaire aux employés de la Cité, lorsqu'ils sont incapables de travailler pour cause de maladie. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le Trésorier soit autorisé à payer à MM. Fréchette & Guilbault la somme de \$2,731.40, en paiement du camion International que la Cité a acheté récemment. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin David Duchesneault, que les échevins Savard et Chassé soient chargés de rencontrer M. Lackie, et de discuter avec ce dernier l'achat de la servitude ou droit de passage à la rivière St. François, et de faire rapport au Conseil. ADOPTE.

Le Conseil entend monsieur Parenteau, qui demande l'autorisation de déménager un camp, de la rivière Noire au Village St. Pierre. Cette demande est refusée, sur proposition de l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Antoine Turcotte.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.A. Savard, que Me. Marcel Marier soit engagé comme greffier, au salaire de \$900.00 par année, à compter du mois d'avril 1945. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Me. Antoine Biron, expliquant qu'il ne peut accepter la position d'aviseur légal du département de la police, étant donné ses relations de parenté avec le recorder actuel, relations qui l'empêchent d'exercer des fonctions légales vis-à-vis ce dernier.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.A. Savard, que Me. Roger Séguin soit engagé comme avocat et aviseur légal de la Cité, au salaire de \$400.00 par année, à compter du mois d'avril 1945, ce dernier devant assister à toutes les séances régulières du Conseil. ADOPTE.

Le Conseil entend une délégation de citoyens des rues Belcourt et Prince, lesquels se plaignent de certains inconvénients causés par l'industrie de monsieur Armand Deslandes, qui fabrique des tuyaux de ciment. Le greffier est chargé d'écrire à monsieur Deslandes, pour attirer son attention sur les

plaintes que le Conseil a ainsi reçues, et pour l'aviser que les dites rues sont déclarées rues résidentielles par règlement de la Cité, et qu'en conséquence, aucun commerce ne peut être tenu sur les dites rues.

Et la séance est levée.

*Just Faucher*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
Assistant-greffier.

--- C O M I T E ---

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 26 mars 1945, tous les membres qui ont assisté à la dite séance régulière, sauf monsieur J.A.Sevard, siègent en comité, sous la présidence de monsieur Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Le comité recommande d'installer un compteur chez monsieur Isidore Boisselle.

Le comité recommande que le lundi, 2 avril 1945, soit déclaré fête civique.

Le comité recommande qu'une souscription au montant de \$225.00 soit accordée à la Ligue de Hockey de la Cité.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à transporter à la Banque de Montréal, des débetures Dominion of Canada, comme garantie, débetures au montant de \$30,000.00.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.  
*Just Faucher*

*Marcel Marois*  
Assistant-greffier.

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, MARCEL MARIER, avocat, de la cité de Drummondville, ayant été nommé greffier de la cité de Drummondville, par résolution du Conseil en date du 26 mars 1945, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

*Marcel Marié*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 31 mars 1945.

*Stanley Lévesque*

C.C.S.  
District d'Arthabaska.

--- Le 9 avril 1945. ---

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 9 avril 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Josaphat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

X

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 26 mars 1945, ainsi que des deux séances de comité tenues le même jour. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

X

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

La demande de monsieur J. Pelletier, pour un permis de construction, est refusée, sur proposition de l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J.G. Chassé.

Lecture est donnée d'une requête de la St. Patrick's Society of D'Ville, demandant l'autorisation du Conseil de s'incorporer en vertu du chap. 304 S.R.Q. 1941. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité de Drummondville donne son approbation à la formation de la dite société. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une copie d'une lettre du chef de police, lettre adressée au Dr. Morin, de L'Unité Sanitaire, concernant les entrepôts de Schaefer Bros. Le Conseil charge l'aviseur légal de la Cité d'étudier la question, et de faire rapport au Conseil.

Lecture est donnée d'une lettre du chef de police, à l'effet que malgré les recherches qu'il a faites, il n'a pu retrouver l'écusson original de la Cité de Drummondville. Le greffier est chargé de faire paraître un avis dans les journaux, avisant les citoyens de cette perte, et promettant une récompense à quiconque le remettrait à la Cité de Drummondville.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Paul R. Lauzon, secrétaire de l'Association des chefs de police et pompiers de la Province de Québec, informant le Conseil de la Cité que les membres de l'Association ont accepté l'invitation de la Cité de tenir leur prochaine convention de 1945 dans la cité de Drummondville. Le greffier est chargé de répondre au Président de la dite Association, pour confirmer cette invitation.

L'échevin Robert Bernard donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour l'imposition des taxes foncières pour l'année 1945.

L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement à l'effet de faire disparaître certaines choses considérées comme nuisances publiques.

Le greffier est chargé d'écrire à MM. Pierre et Napoléon Allard, que la Cité de Drummondville est prête à continuer le contrat actuel pour l'enlèvement des vidanges, en modifiant toutefois le prix, et en l'augmentant de \$200.00, soit pour une somme globale de \$4,000.00. 7

Lecture est donnée d'une lettre des Soeurs Grises de l'Hôtel-Dieu de Nicolet, demandant des détails sur le projet d'égoût qui doit desservir le nouvel hôpital. Le greffier est chargé de répondre qu'il n'y a pas lieu d'avoir aucune crainte à ce sujet, et que la Cité de Drummondville leur fera les égoûts nécessaires pour desservir leur hôpital.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le permis de construction demandé par monsieur Eloi Lizotte soit accordé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$14,933.24 7 au compte budget, et de \$6,276.50 au compte capital, dont l'approbation est requise pour paiement. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

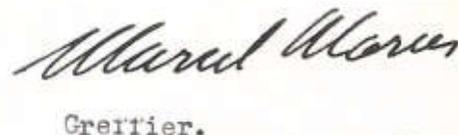
Sur la même proposition, le Trésorier est autorisé à payer le compte au montant de \$261.04 à M. Alfred Yergeau. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que monsieur Henri Groulx soit remercié de ses services comme contre-maître de la Cité, et que le greffier soit chargé de l'aviser de la présente résolution, la dite résolution devant prendre effet le 18 avril 1945. ADOPTE.

Lecture est donnée des rapports de monsieur Henri Derome, commissaire industriel, lesquels rapports sont déposés aux archives.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

-- Le 12 avril 1945. ---

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, ce 12 avril 1945.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par monsieur l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

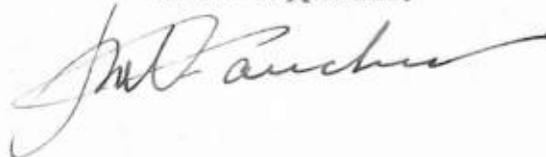
Le comité entend les représentants des Ligues du Sacré-Coeur et des Propriétaires, et prend connaissance des requêtes présentées par ces Ligues, concernant les grills. Le Conseil prend ces requêtes en considération.

Lecture est donnée d'une lettre de Frank Bouchard & Fils, avisant le Conseil que le Régisseur des transports lui a refusé le permis pour l'obtention d'un camion. Après avoir étudié la question du bois de chauffage, telle qu'elle existe dans la Cité de Drummondville, les membres du Conseil recommandent fortement l'émission d'un permis pour l'achat d'un camion à M. Bouchard & Fils, afin de parer à la disette du bois de chauffage qui s'annonce inquiétante dans la Cité de Drummondville.

Les membres du Conseil apprennent avec regret la mort de M. Franklin Delano Roosevelt. Cette mort marque la disparition d'un grand défenseur des principes chrétiens, et dont l'aide aurait été si précieuse dans l'élaboration des règlements nouveaux destinés à rétablir l'ordre, l'équilibre et la paix entre les nations. Le greffier est chargé de transmettre une résolution de sympathie à Madame Roosevelt, de la part de la Cité de Drummondville.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.



Greffier.



(2) Balance brought forward 41

(19) Milk 12 47.10

(15) Gas-Paid - 6 per 390.16

5 Classes  
5 cents 2931.67



# CITE DE DRUMMONDVILLE HOTEL DE VILLE

Bureau du Greffier  
322 rue Hébert  
Téléphone 848

le 28 avril 1945.

Monsieur J. Henri Derome,  
gérant municipal,  
Hôtel de Ville,  
Drummondville.

Cher monsieur,

Suivant votre demande de ce jour, par téléphone, je vous envoie sous pli le dossier complet de M. Henri Groulx, comprenant:- convention du 17 octobre 1931; lettre du 3 avril 1945 du Dr. Paul Letendre à Dr. F. Albert Allard; certificat du Dr. A. Allard en date du 12 avril 1945; lettre du 28 mars 1945 à M. Henri Groulx, avec certificat de recommandation; lettre du 10 avril 1945, à M. Henri Groulx, avec certificat de recommandation.

Vous pourrez prendre connaissance de ces documents, et lorsque la question sera réglée, vous voudrez bien me les retourner.

Votre bien dévoué,

*Maurice Maréchal*  
Greffier de la cité.

C O N V E N T I O N

entre

La Corporation de la ville de Drummondville

et

Henri Groulx, employé de manufacture, de la ville de Drummondville.

.....

La Corporation de la ville de Drummondville consent à retenir les services de Monsieur Henri Groulx comme contremaître général pour les travaux municipaux, aux conditions suivantes:-

1o- Il sera payé à Monsieur Groulx un salaire de \$25.00 par semaine;

2o- Monsieur Groulx aura le droit d'occuper un logement fourni et payé par la ville, et la ville lui fournira d'ici le 1er janvier 1932, le logement actuellement occupé par Monsieur Auguste Cloutier;

3o- La ville aura le droit de fournir à Monsieur Groulx un autre logement convenable à ses frais;

4o- Monsieur Groulx devra agir comme contremaître général et remplir les fonctions actuellement remplies par Monsieur Auguste Cloutier.

Monsieur Groulx s'engage à remplir les dites fonctions ~~municipales~~ plus haut mentionnées au meilleur de sa connaissance et de son habileté.

Il est convenu que Monsieur Groulx s'engage à faire le travail requis sans avoir le droit de demander un salaire additionnel pour tout travail urgent qui peut lui être demandé en dehors des heures régulières, de la même façon que les choses se font actuellement.

Il est convenu que Monsieur Groulx entrera en fonction le 17<sup>e</sup> octobre 1931

La Corporation de la ville de Drummondville

Par.....  
*James Gaud*

*Henri Groulx*  
.....

Docteur Paul Letendre

MÉDECIN DE L'HÔTEL-DIEU

Montréal le 3 avril 1945

Monsieur le docteur F. Albert Allard  
 372 Lindsay  
 Drummondville

Monsieur le docteur

Nous avons eu comme  
 patient à l'Hôtel-Dieu Monsieur  
 Henri Groulx.

Il présentait comme vous  
 le savez les séquelles d'une  
 hémiplegie droite - Hyperten-  
 sion artérielle essentielle - P.A.  $\frac{160}{90}$

Analyse des urines

Réaction acide épithélium rare

Densité 1024 Leucocytes rare

Ox. Ca # - nég -

Léucémie agr 300.

Fond de l'œil : peu de signes.  
 d'hypertension

Docteur Paul Letendre

MÉDECIN DE L'HÔTEL-DIEU

Montréal le 8 avril 1945

Je pensais qu'un B.W.  
avait été fait dans son cas mais  
j'ai attendu un résultat en vain.  
Il serait important d'envoyer un  
specimen au laboratoire.

A notre avis ce patient  
devrait recevoir une bonne facture  
et pourrait reprendre sa travail  
sans danger.

Comme traitement à sug-  
gérer (1°) une diète amaigrissante  
la viande étant permise 1 fois  
par jour la facture rénale étant  
très bon caservec (2°) du Godeal  
à doses filées (3°) si la pression  
remonte peut être le théocyanate  
de fatasium soit à Caselle

Espérant que ces renseignements  
vous sont utiles je demeure votre  
tout dévoué  
Paul Letendre M.D.

Dr J. Albert Allard

522 Windsor

Beaconsfield 12 April 1945

ce qui de droit,

le cas. signé certifié  
avait eu cas mes soins M.  
Henri Groulx depuis le 8 janvier  
1945 jusqu'à ce jour. Dans  
mon opinion et celle d'un spé-  
cialiste qui l'a examiné dor-  
micement M. Groulx son  
travail sans danger.

signé: Dr. J. Allard

# CERTIFICAT DE RECOMMANDATION POSTALE

Ce reçu est nécessaire si l'on désire une enquête  
TIMBRE

N<sup>o</sup> .....

336

6-6.

Maître de poste

DROIT s'il dépasse 10c.

c.

## INDEMNITÉ MAXIMUM PAYABLE

CANADA—Droit de 10c., \$25; droit de 20c., \$50; droit de 30c., \$75; droit de 40c., \$100; pour perte, spoliation ou avarie.

GRANDE-BRETAGNE—\$9.65; pour perte ou spoliation.

ÉTATS-UNIS—\$25.00; pour perte seulement.

AUTRES PAYS—S'informer au bureau de poste.



# CITE DE DRUMMONDVILLE HOTEL DE VILLE

Bureau du Greffier  
222 rue Hériot  
Téléphone 548

le 28 mars 1945.

## Recommandée

Monsieur Henri Groulx,  
560 rue Brock,  
Drummondville.

Cher monsieur,

Je vous avise qu'à la séance régulière tenue le 28 mars 1945, les membres du Conseil ont adopté une résolution à l'effet qu'à l'avenir, la Cité de Drummondville ne paiera pas plus que deux semaines de salaire aux employés de la Cité, lorsqu'ils seront incapables de travailler pour cause de maladie.

Votre bien dévoué,

Greffier de la cité.

# CERTIFICAT DE RECOMMANDATION POSTALE

Ce reçu est nécessaire si l'on désire une enquête

LEMBRE



N°

Maître de poste

DROIT s'il dépasse 10c.

c.

## INDEMNITÉ MAXIMUM PAYABLE

CANADA—Droit de 10c., \$25; droit de 20c., \$50; droit de 30c., \$75; droit de 40c., \$100; pour perte, spoliation ou avarie.

GRANDE-BRETAGNE—\$9.65; pour perte ou spoliation.

ÉTATS-UNIS—\$25.00; pour perte seulement.

AUTRES PAYS—S'informer au bureau de poste.



CITE DE DRUMMONDVILLE  
HOTEL DE VILLE

Bureau du Greffier  
222 rue Hériot  
Téléphone 848

le 10 avril 1945.

Recommandée

Monsieur Henri Groulx,  
560 rue Brock,  
Drummondville.

Cher monsieur,

Je suis chargé par la Cité de Drummondville  
de vous aviser d'une résolution qui a été adoptée par le Conseil,  
à la séance tenue hier soir.

Suivant les termes de la dite résolution,  
vos services, comme contremaître de la Cité, ne seront plus requis  
à compter du 13 avril 1945.

Votre bien dévoué,

Greffier de la Cité.

--- Le 23 avril 1945. ---

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 23 avril 1945, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, Josaphat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres au Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 avril 1945, ainsi que du rapport du comité du 12 avril 1945. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Léonard Boileau donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement amendant le règlement de la plage municipale.

Monsieur Lucien Robert demande un octroi de la Cité, en faveur du Cercle Lacordaire; cette demande est référée au comité.

Lecture est donnée d'un projet de convention entre la Cité de Drummondville et la Compagnie Southern Canada Power, concernant l'installation d'une prise d'eau à l'usine génératrice de Drummondville. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que ce projet de convention, tel que rédigé par la Compagnie Southern Canada Power, en date du 18 avril 1945, soit accepté avec toutes ses clauses, et que le greffier soit autorisé à signer la dite convention au nom de la Cité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue St. Pierre, demandant la continuation des égouts de la rue St. Pierre. Ces travaux devront être inscrits sur la prochaine liste de travaux à exécuter.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement à l'effet de réglementer la circulation dans la cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, qu'une augmentation de \$2.00<sup>00</sup> par semaine soit accordée au constable Germain Brouillard. ADOPTE.

Lecture est donnée des requêtes faites par messieurs Donat Bourgeois, propriétaire d'autobus de Drummondville, et A. Laramée, propriétaire d'autobus de Sherbrooke, demandant l'appui au Conseil de la Cité pour l'obtention d'un permis de service d'autobus Drummondville-Montréal, par la voie Sir Wilfrid Laurier et par l'ancienne route, et dans le cas de M. Laramée, d'un service d'Asbestos - Richmond - Montréal, avec raccordement à Drummondville.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les requêtes, telles que rédigées et soumises au Conseil, soient approuvées. ADOPTE.

Le règlement no. 306 imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1945, subit sa première lecture.

Son Honneur le Maire quitte son siège, et l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant, préside ensuite l'assemblée.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Trésorier, monsieur Raoul Héroux, et le gérant, monsieur Henri Derome, soient délégués à Montréal, lors du Congrès de l'Association M.F.C.A., aux frais de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le greffier soit autorisé à renouveler le bail fait entre la Cité de Drummondville et le Procureur Général, pour un terme additionnel d'un an à compter du 1er mai 1945, au prix de \$125.00 par mois. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le greffier soit chargé d'écrire au Procureur Général, pour l'aviser que la Cité serait prête, moyennant le paiement par le département au Procureur Général d'une somme de \$300.00, à fournir un bureau pour le Procureur de la Couronne. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

--- C O M I T E ---

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 23 avril 1945, tous les membres du Conseil, ainsi que l'échevin Robert Bernard, qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité;

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Le comité entend monsieur Henri Groulx, et décide de référer le cas au gérant, monsieur Derome.

Le comité étudie les demandes faites par la Ligue des Propriétaires, et les Ligues du Sacré-Coeur, au sujet des grills. Ces demandes devront être référées au député provincial, monsieur Robert Bernard.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à faire les transactions nécessaires pour l'achat d'obligations du 8e Emprunt de la Victoire, au montant de \$25,000.00, au nom de la Cité de Drummondville.

Le comité recommande qu'un pavage en asphalte soit fait sur une partie des rues Duchesne, Moisan, Celanese, Dunkin, Brock, St. François, Hébert, en face de Cie Gosselin, St. Jean, St. Georges.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.



  
Greffier.

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

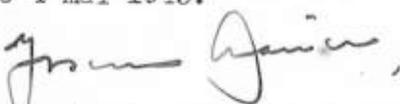
Je, soussigné, J. Henri Derome, ayant été nommé gérant et commissaire industriel de la cité de Drummondville, par résolutions des 12 et 2 février 1945, jure que je remplirai les devoirs de ces charges avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi,

à Drummondville,

ce 4 mai 1945.

  
  
Juge des Sessions de la Paix.

-- Le 14 mai 1945. --

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 14 mai 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

**SONT PRESENTS:** MM. les échevins Léonard Boileau, Joseph G. Chassé, David Duchesneault, Wilirid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière du 23 avril 1945, ainsi que du rapport du comité du même jour. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. **ADOPTÉ.**

Le Conseil entend les représentants de la Modern Paving, MM. Hart et Hill, au sujet de la demande qu'ils ont faite, savoir: le paiement de la somme de \$6.50 la tonne d'asphalte, au lieu de \$6.00, pour les travaux à être effectués au cours de cette année.

Le Conseil déclare ne pouvoir accepter cette hausse de prix, et finalement MM. Hart et Hill consentent à faire les travaux au même prix qu'en 1944, savoir: \$6.00 la tonne, suivant leur lettre du 17 mai 1944.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité Modern Paving fasse, dans la cité de Drummondville, tous les travaux de pavage en asphalte qui doivent être faits dans le cours de cet été, à \$6.00 la tonne d'asphalte (concrete asphalte); et que le Trésorier soit autorisé à payer le coût de ces travaux, une fois qu'ils auront été approuvés par l'ingénieur, de la cité, à la satisfaction de la Cité. **ADOPTÉ.**

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue Moisan, recommandant le pavage complet de leur rue en asphalte. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la demande contenue dans la dite requête soit accordée. **ADOPTÉ.**

Le règlement no. 306, concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour 1945, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le règlement no. 306 qui vient d'être lu, soit approuvé. **ADOPTÉ.**

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$21,597.53 au compte budget, et de \$1,335.32 au compte capital, et dont l'approbation est requise pour paiement. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilirid Faucher, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilirid Faucher, que les compte suivants soient aussi approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer, **SAVOIR:** -

a) Département des Incendies, comptes pour  
salaires des pompiers : -

\$ 92.00

- b) Hôtel-Dieu de Nicolet, pour registres \$ 20.00 /
- c) Protonotaire de la Cour Supérieure du district d'Arthabaska, re: registres 8.80 /
- ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Bessette, ingénieur de la cité, recommandant le paiement de la somme de \$830.41<sup>00</sup> à M. P. Scardere, comme balance au contrat pour égouts. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Trésorier soit autorisé à payer le dit montant. ADOPTÉ.

Lecture est donnée de diverses lettres de M. Henri Derome, gérant municipal, lesquelles sont déposées aux archives.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que, suivant la suggestion faites par M. Derome, dans une de ses lettres, des rélicitations de la part de la Cité soient adressées à M. Maurice Vincent, pour son travail et son dévouement comme chef des pompiers de la cité de Drummondville, et ceci, à l'occasion de la mention honorable décernée récemment à la Cité. ADOPTÉ.

Il est aussi proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que des résolutions de rélicitations et de remerciements soient passées en reconnaissance du gracieux concours apporté, lors de la célébration du Jour de la Victoire, merai, le 8 mai 1945, à :- CANADIAN CELANESE Ltd, DOMINION SILK DYEING & FINISHING Co.Ltd, DRUMMONDVILLE COTTON Co. Ltd, VILLE St.JOSEPH, ainsi qu'à l'orricier GEO. EMILE LEMIEUX, R.C.M.P., pour collaboration au service de police, par l'envoi d'agents; ainsi qu'à Madame Wm. GAIL et à M. PAUL LEMAIRE, pour avoir mis leurs automobiles à la disposition du comité d'organisation.

Le greffier est chargé de transmettre une copie de la présente résolution à chacune des personnes ci-dessus mentionnées. ADOPTÉ.

Le comité des échevins chargés de rencontrer monsieur Geo. Milton Lackie, dans le but d'en venir à une entente au sujet du droit de passage de la Cité, dans le quartier Nord, fait son rapport:-

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A.Savard, que le greffier soit autorisé à signer au nom de la Cité, le contrat avec M. Lackie, avec les conditions suivantes: -

Monsieur Lackie s'engagera à fournir tout le terrain nécessaire à l'élargissement du chemin qui mène à Hemmings, chemin qui sera d'au moins 35 pieds de large et en ligne droite;

La Cité paiera une somme de \$50.00<sup>00</sup> en règlement final de tous les dommages aux clôtures de M. Lackie, tant pour le passé que pour l'avenir;

La Cité paiera une somme de \$200.00<sup>00</sup> pour servitude de passage à la rivière, passage dont la Cité se sert actuellement, et ceci pour 20 ans. A l'expiration de ce délai, ladite servitude en faveur de la Cité devant cesser; et au cas où la Cité discontinuerait de se servir de ce droit de passage, la servitude cesserait. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J.A. Savard, qu'il soit défendu à l'avenir de hisser le drapeau fleurdéliné sur l'édifice de l'Hôtel de Ville, et que le chef de police soit avisé en conséquence. ADOPTÉ.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement amendant le règlement no. 196 amendé par règlement no. 275. concernant la fermeture à bonne heure des magasins.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que tous les membres du Conseil soient délégués à Montréal, pour rencontrer et discuter de la question des égouts avec monsieur T.J. Larrenière. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

Le 21 mai 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 21 mai 1945.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur E. Lapierre, chef de police de la cité, lettre en date du 21 mai 1945, offrant sa démission comme chef de police de la cité. Le comité recommande que cette résignation soit acceptée.

Suivant la suggestion du gérant de la Cité, le comité recommande qu'un comité d'évaluation soit formé, et qu'il soit composé des personnes suivantes:- du gérant, M. Henri Derome; du Trésorier, M. Raoul Héroux; des échevins J.G. Chassé, Léonard Boileau, David Duchesneault et J.A. Savard; monsieur Marcel Marier agissant comme greffier dudit comité. Ledit comité d'évaluation est formé dans le but d'étudier la question des évaluations dans la Cité de Drummondville.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Dennison, se plaignant de l'insuffisance de son service d'eau, et demandant des travaux additionnels d'aqueduc. Le comité recommande de faire faire lesdits travaux, lesquels devront être inclus dans le prochain programme de travaux publics.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue Brouillard, demandant le pavage de cette rue en asphalte. Le comité recommande que le greffier soit chargé de leur répondre que ces travaux seront faits lors du prochain programme de travaux publics.

Le comité recommande qu'une somme de \$50.00 soit votée à M. Gérard Brady, propriétaire de L'Homme Libre, pour une page d'annonce, et le Trésorier est autorisé à payer ladite somme.

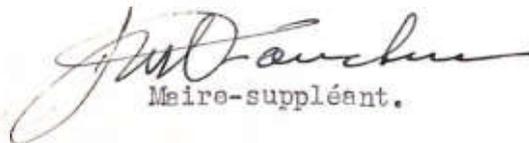
Le comité recommande qu'une somme de \$50.00 soit votée à l'Association de la Police et des pompiers de Drummondville, pour une page d'annonce dans leur programme-souvenir, lors du Congrès des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec.

Le comité recommande qu'une demande soit faite au Régisseur des Huiles pour que monsieur Henri Derome, <sup>g</sup>érant municipal et commissaire industriel de la Cité de Drummondville, soit inscrit dans la classe "C", classe qui lui est nécessaire pour l'obtention de la gazoline et huile nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions.

Lecture est donnée d'une lettre des Frères de la Charité, demandant un octroi de \$50.00 pour la Fanfare des Cadets. Le comité recommande le paiement de tel octroi, et le Trésorier est autorisé à payer ledit montant.

Le comité recommande que mademoiselle Monique Paris soit engagée comme sténographe de la Cité, au salaire de \$12.50 par semaine, salaire rétroactif au 1er mai 1945.

Et la séance est levée.

  
Maire-suppléant.

  
Greffier.

Le 28 mai 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 28 mai 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: - MM. les échevins J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 mai 1945, ainsi que du rapport du comité du 21 mai 1945. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance des plans suivants: -

- a) subdivision du lot no. 162b, du quartier Sud de la cité de Drummondville;
- b) subdivision du lot no. 9 du quartier Nord;
- c) subdivision du lot 162b, du quartier Sud, appartenant à MM. Moisan et

Laclerc. L'approbation de ces plans est remise à la prochaine séance, à la demande du gérant.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher, en date du 28 mai 1945, concernant les cas d'Assistance Publique de Dame John Muir, Dame Elzéar Lemay, Dame Hubert Dussault, Dame Rose Blouin, et M. Alired Leclerc; ces demandes sont toutes acceptées.

Le règlement concernant la fermeture des épiceries et des boucheries à 6.30 heures p.m. le samedi, subit sa première lecture.

Sur recommandation du gérant, il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que monsieur Théo. Provencher, forgeron à l'emploi de la Cité, soit engagé à la semaine, au salaire de pas moins de \$28.80 pour huit heures par jour, chaque jour ouvrable. ADOPTE.

Sur recommandation du gérant et de M. Maurice Vincent, chef des pompiers, il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, et secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que la Cité de Drummondville achète : -

Deux pompes de 420 g.p.m. "Bickle Seagrave" à "Trailer" portant les numéros 1257 et 1084, au prix de \$750.00 chacune;

Quatre paires de bottes courtes, à \$0.40 la paire;  
Huit paires de bottes longues, à \$0.75 la paire;

Vingt et un manteaux de caoutchouc, à \$2.65 chacun;

2,500 pieds de boyau de 1½ pouces, à .10½ le pied;  
400 pieds de boyau de 2½ pouces, à .33 le pied courant;

le tout formant un total de \$1,957.75. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, qu'un comité d'urbanisme soit formé, composé de l'ingénieur et du gérant de la cité, des échevins Wilfrid Faucher, Dr. Antoine Turcotte, J.G. Chassé; tout échevin pouvant en faire partie en l'occurrence. ADOPTE.

L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour défendre, dans les limites de la Cité, le commerce de peaux brutes, ferrailles, et toute industrie, ou tout commerce similaires.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'un abreuvoir soit installé au parc Ste. Thérèse, près du terrain de jeux. ADOPTE.

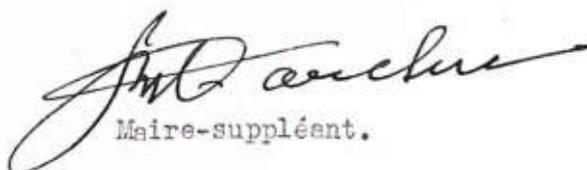
Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que l'échevin Dr. Antoine Turcotte soit nommé maire-supplément. ADOPTE.

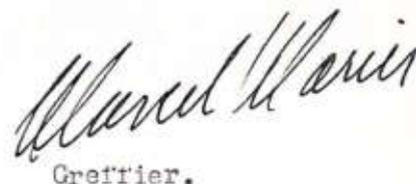
Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que le cautionnement que le gérant de la Cité doit fournir, suivant l'article 113 de la Loi des Cités et Villes, soit fixé au montant de \$5,000.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes de taxes foncières pour l'année 1945 puissent être acquittés par les contribuables en deux versements, savoir: la moitié avant le ou vers le 5 juillet, et la moitié avant le ou vers le 20 décembre 1945, et qu'un escompte de

5% soit accordé, pourvu que les contribuables acquittent tous arrérages de taxes quelconques qu'ils peuvent devoir. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire-suppléant.

  
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 mai 1945, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant, en l'absence de Son Honneur le Maire.

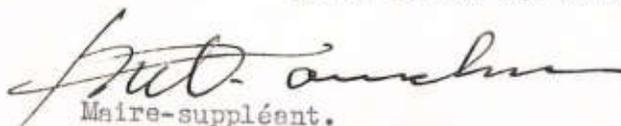
Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à monsieur Narcisse Daigneault, telle construction devant cependant être faite suivant le plan exhibé au Conseil, et aussi à 30 pieds de la ligne de la rue.

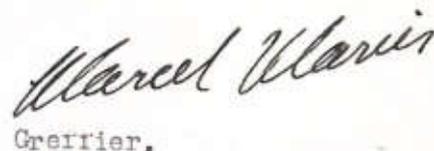
Le comité recommande que la résolution concernant l'engagement du gérant, en date du 12 février 1945, soit modifiée en remplaçant les mots "Plus \$500.00 comme allocation de dépenses pour son automobile", par les mots suivants: -"et une allocation jusqu'à concurrence de \$500.00 pour dépenses de son automobile."

Lecture est donnée d'un rapport du cher Maurice Vincent, concernant la fausse alarme sonnée par Laurent Bernier. Le comité recommande que le greffier soit chargé de faire une réclamation pour la somme de \$30.00 à monsieur Laurent Bernier, cette somme étant le montant des dépenses encourues par la Cité, à raison de la dite fausse alarme.

Le comité recommande qu'une chaîne de ciment soit construite de chaque côté du pavage en asphalte sur la rue Bellevue.

Et la séance est levée.

  
Maire-suppléant.

  
Greffier.

Modifie  
résol.  
12 rév.  
1945.

Le 1er juin 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 1er juin 1945.

SONT PRESENTS:- tous les échevins, sous la présidence de Son Honneur le Maire D. Joseph Geron.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité: -

Les membres du Conseil de la Cité de Drummondville ont appris avec un sentiment de profonde tristesse le décès de monsieur Walter A. Moisen, N.P., ancien secrétaire-trésorier de la Cité, et maire de Drummondville durant douze ans.

La Cité de Drummondville reconnaît en monsieur Moisen un des citoyens les plus éminents, celui qui, par son dévouement, son travail inlassable et sa haute intelligence, a contribué le plus au développement et au progrès de la Cité de Drummondville.

Les membres du Conseil prient le greffier d'exprimer à la famille du défunt leurs profondes sympathies dans le deuil qui les affecte.

Et la séance est levée.

*D. Joseph Geron*  
Maire.

*Marcus Harris*  
Greffier.

Le 11 juin 1945.

SONT PRESENTS: MM. les échevins J.G. Chassé, David Duchesneau, Wilfrid Faucher.

Faute de quorum, la séance régulière qui avait été convoquée pour ce jour, 11 juin 1945, est remise au lundi 18 juin 1945.

*D. Joseph Geron*  
Maire.

*Marcus Harris*  
Greffier.

Le 14 juin 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 14 juin 1945.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Josephat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, Dr. Antoine Turcotte; sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité entend monsieur J. Paul Lalonde, ingénieur civil, au sujet de l'agrandissement projeté au filtre. Monsieur Lalonde fournit aux membres du Conseil tous les renseignements et détails démontrant que le site actuel convient très bien pour l'agrandissement du filtre.

Le comité recommande que le gérant municipal et les échevins qui pourront se joindre à lui, rencontrent monsieur Esdras Dumaine, de St. Simon, pour discuter ensemble la question des égoûts d'une partie de St. Simon, et de l'achat de terrains avoisinants la rivière St. François dans la Municipalité de St. Simon.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Costin, président de la société St. Jean-Baptiste, section St. Frédéric, demandant un octroi pour la célébration de la St. Jean-Baptiste. Le comité recommande qu'une somme de \$50.00 soit accordée à cette fin, et le Trésorier est autorisé à en faire le paiement.

Le comité recommande que le 25 juin 1945 soit déclaré fête civique.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à Monsieur Robert Bernard, député du comté de Drummond, pour lui demander d'intercéder auprès du Gouvernement, en faveur de la Cité, pour obtenir le remboursement de l'amende payée lors de la présentation du bill de la Cité.

Le comité recommande le paiement d'une somme de \$10.00, à titre d'octroi, aux Cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc.

Suivant la recommandation du gérant municipal, le comité recommande le paiement d'une somme de \$33.00, à la Chambre de Commerce des Jeunes, étant le montant des dépenses encourues lors de la réception des étudiants de l'Ecole Supérieure de Commerce de Québec.

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Pinard & Pinard, demandant à la Cité de faire le pavage en asphalte sur une certaine partie de la rue Brock, en face de leur propriété. Le comité recommande que cette demande soit acceptée, suivant les termes de leur lettre en date du 13 juin 1945.

Les membres du Conseil de la cité de Drummondville ont appris avec un sentiment de profonde tristesse le décès de Me. Napoléon Garceau, ancien maire de la cité de Drummondville. La Cité de Drummondville reconnaît en monsieur Garceau un des citoyens les plus éminents, qui, par son dévouement, son travail, a contribué au développement et au progrès de la Cité. Les membres du Conseil prient le greffier d'exprimer à la famille du défunt leurs profondes sympathies dans le deuil qui les affecte.

Lecture est donnée d'une lettre de William Belisle, de Ville St. Joseph, en date du 9 juin 1945, demandant la fourniture de l'eau. Sur rapport du gérant municipal, le comité recommande que cette demande soit refusée.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Arthur Capistren, 420 rue Bruno, demandant le paiement d'une somme de \$9.44, pour dommages causés à son automobile. Sur recommandation du gérant, le comité autorise le Trésorier à payer ladite somme.

Lecture est donnée d'un rapport complet et détaillé, fait par le gérant municipal, concernant une certaine partie de terrain, propriété de monsieur Urgèle Guérin, et dont la Cité aurait besoin pour l'élargissement des rues Brock et Poirier. Ce rapport est déposé aux archives.

Le comité recommande que les services de la Cie National Boring & Sounding Inc. soient retenus par la Cité pour faire les travaux de sondage au filtre, afin de permettre de compléter le plan des fondations; le comité fixant cependant une limite de \$1,000.00 dans le coût de ces travaux.

Lecture est donnée d'une lettre des entrepreneurs Armand Sicotte & Fils, en date du 14 juin 1945, demandant à la Cité la fourniture de l'eau pour leurs travaux de pavage. Sur recommandation du gérant, le comité recommande que la Cité accepte les termes de leur lettre, et consente à fournir une moyenne de 10,000 gallons d'eau par jour, à \$0.20 par 1,000 gallons, la Cité se réservant le droit toutefois d'interrompre ce service d'eau en aucun temps suivant les besoins de la Cité, et sans aucun recours en dommages de la part desdits entrepreneurs. De plus, le compteur devra être installé aux frais des entrepreneurs.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Robert Bernard, député du comté de Drummond, avisant la Cité que l'Honorable Ministre des Terres & Forêts accorde une somme de \$1,000.00 à même le budget de l'année 1945-46 pour commencer la revision cadastrale dans la Cité, à la condition que la Cité souscrive un égal montant.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à monsieur Robert Bernard, pour le remercier de l'octroi ainsi obtenu en faveur de la Cité de Drummondville.

Lecture est donnée d'une ordonnance, en date du 31 mai 1945, du Ministère de la Santé et du Bien-Etre Social, concernant l'usine de pasteurisation de La Crèmerie des Producteurs. Les membres du Conseil sont informés que la chose a été réglée à l'amiable entre les parties.

Lecture est donnée d'une ordonnance, en date du 31 mai 1945, du Ministère de la Santé et du Bien-Etre Social, déclarant qu'il y a nécessité et avantage pour les municipalités de Ville St. Joseph, St. Jean-Baptiste, Drummondville-Ouest, St. Simon de Drummond, et la Cité de Drummondville, vu leur situation géographique et leur développement futur, d'avoir en commun les services de drainage et d'approvisionnement d'eau, et ce pour des fins de santé et de salubrité publiques, ainsi que pour des fins économiques. La question reste à l'étude.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher, en date des 11 et 12 juin 1945. La demande de madame Isidore Laplante est refusée, suivant rapport.

Lecture est donnée d'une lettre de Anatole Robidoux, en date du 6 juin, au sujet du service des vacances pour les enfants de Drummondville, et demandent un octroi. Le comité considère qu'il ne peut accorder telle demande, étant donné que la Cité contribue déjà au Camp de Santé de Drummond.

Et la séance est levée.

*Dr Joseph Garon*  
Maire.

*Marcel Marois*  
Greffier.

Le 18 juin 1945.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 18 juin 1945, suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, Josephat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la séance régulière pour le 11 juin 1945, et de l'avis d'ajournement au 18 juin 1945, ainsi que des certificats constatant la signification desdits avis à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des procès-verbaux des séances tenues les 23 mai, 1er juin, 11 juin, 14 juin, 1945; ces rapports sont approuvés sur proposition de l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault.

Le Conseil entend une délégation de propriétaires de la rue Cartier, demandant le pavage de cette rue en asphalte. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'un pavage en asphalte de vingt-sept (27) pieds soit fait sur la dite rue. ADOPTE.

Après les explications fournies par monsieur Laurent Bernier, il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le montant chargé à M. Bernier, à raison de la fausse alarme qu'il a sonnée, ne lui soit pas réclamé. ADOPTE.

Le gérant municipal remet une police de garantie au montant de \$5,000.00, étant le montant du cautionnement exigé par la Cité; cette police de garantie est déposée aux archives.

Le règlement no. 307, amendement le règlement no. 196, concernant la fermeture des épiceries et boucheries à 6.30 heures p.m., le samedi, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le règlement no. 307 qui vient d'être lu, soit approuvé. ADOPTE.

L'échevin David Duchesneault donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement amendement le règlement no. 196, pour ordonner la fermeture de certains établissements de commerce le samedi soir.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$23,524.79 au compte budget, et de \$5,055.89 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Lecture est donnée d'une lettre de Monsieur P. Frigon, secrétaire-trésorier de la municipalité de Drummondville-Ouest, demandant la fourniture de l'eau à un cirque qui doit s'établir dans cette municipalité. A l'unanimité, cette demande est refusée.

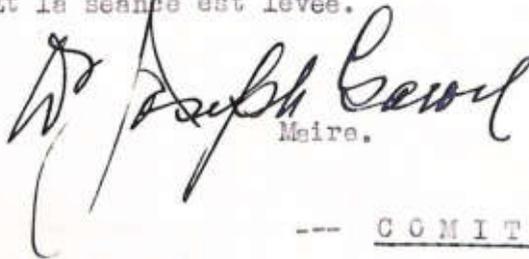
Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la cité vende l'ancienne arroseuse "à roues hautes" à la Société Coopérative de St. Félix, pour le prix de \$100.00. ADOPTE.

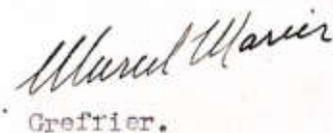
Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la demande de la Cie Bell Telephone, en date du 30 mai 1945, concernant l'érection de 4 poteaux sur le Boulevard St. Joseph et Avenue des Peupliers, soit accordée pour ce qui concerne les trois poteaux qui sont situés dans la cité de Drummondville. ADOPTE.

L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour l'exécution de certains travaux publics, et pour l'emprunt des sommes nécessaires pour payer le coût des dits travaux.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que l'ingénieur, M. Bessette, ainsi que le gérant, M. Derome, soient délégués à Montréal, pour rencontrer M. Cyr du Ministère de la Santé. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

--- COMITE ---

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 18 juin 1945, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher, rapports en date du 18 juin 1945 : -

Le comité recommande que le greffier écrive à monsieur Armand Cloutier, député fédéral, lui demandant d'user de son influence auprès du Ministère des Pardons, pour obtenir la libération de Robert Hamel, étant donné les besoins de sa nombreuse famille;

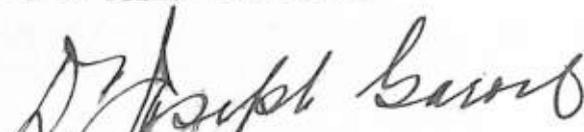
Le comité recommande que la demande de Dame Wilfrid Leblanc soit acceptée, et que celle de Edmour Chapdelaine soit refusée.

Le comité recommande que demande soit faite à la Municipalité de St. Simon, pour l'installation d'une lumière sur la rue Lafontaine, entre Laurier et Lévis.

Le comité recommande qu'une conduite d'eau de 2 pouces soit installée sur la rue Newton, à partir de la rue Mitchell, sur 368 pieds.

Lecture est donnée du rapport mensuel préparé par le gérant municipal, au sujet des travaux exécutés durant le dernier mois; ce rapport est déposé aux archives.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

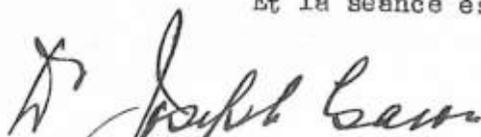
Le 21 juin 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général ce 21 juin 1945.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Les membres du Conseil de la cité de Drummondville prient le greffier d'exprimer à M. l'échevin Léonard Boileau et à sa famille, toutes leurs profondes sympathies à l'occasion de la mort de son frère, monsieur Georges Boileau, décédé à St. Nicéphore cette semaine.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

Le 26 juin 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 26 juin 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: - MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Turcotte, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes des séances des 11, 14, 18 et 21 juin 1945; il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A.Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du C.N.R., en date du 22 juin 1945. Le greffier est chargé de répondre à M. Trudel, que la Cité prendra une décision d'ici une quinzaine de jours.

Lecture est donnée de la lettre de monsieur A.H. Tremblay, concernant la nomination du gardien de la plage. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le cas soit rééré au gérant, pour étude et décision. ADOPTE.

Lecture est donnée de la lettre de M. Laurent Trahan, demandant un permis de construction. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le cas soit rééré à une séance subséquente, pour étude. ADOPTE.

Le règlement de fermeture des magasins de détails, à 6.30 heures du soir le samedi, subit sa première lecture. Le greffier est chargé d'écrire à l'Association des Marchands Détaillants, pour avoir d'eux une résolution à cet effet.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le pavage en asphalte se fasse sur la rue St.François, entre Brock et Lindsay; le tout sous la direction du gérant et de l'ingénieur de la Cité. ADOPTE.

Lecture est donnée du rapport du gérant municipal, concernant une barrière à être érigée à l'entrée du clos municipal, et au sujet des services du gardien de nuit. Le Conseil décide de s'en rapporter à la décision du gérant pour l'adoption des mesures contenues dans ledit rapport.

A la suggestion de M. Henri Derome, gérant municipal, il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la Cité de Drummondville vote à l'unanimité des remerciements à M. l'échevin J.A. Savard, pour tout le dévouement qu'il a apporté et le travail qu'il a accompli, pour le département de la Voirie. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le rapport de l'auditeur P. Corriveau, pour l'année 1944, démontrant un surplus de \$15,394.12, soit accepté. ADOPTE.

La première lecture est donnée du règlement dérivant le commerce des peaux, ferrailles, guenilles, rebuts de toutes sortes, et à l'effet de les déclarer nuisances publiques.

L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion d'un règlement pour déterminer les construction et mode de construction des clôtures dans la cité.

L'échevin Antoine Niquet donne avis de motion d'un règlement à l'effet de restreindre et contrôler les annonces faites par haut-parleur dans la cité.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le maire soit autorisé à signer la carte d'Assistance Publique, en faveur de Jules Desmarais. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le 2 juillet 1945 soit déclaré fête civique. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Dr Antoine Turcotte*

Maire-suppléant.

*Maurice Marin*

Greffier.

--- C O M I T E ---

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 26 juin 1945, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Antoine Turcotte, maire-suppléant.

Lecture est donnée d'un rapport du gérant municipal, concernant les conditions de salaire et de travail des constables et pompiers dans certaines villes de la Province.

Le comité recommande que monsieur Maurice Vincent soit nommé chef de la police et des pompiers, au salaire de \$48.00 par semaine; que le sergent Adrien Larrivée soit promu au grade de capitaine, au salaire de \$35.00 par semaine;

A la suggestion du gérant municipal, le comité recommande que les salaires du chef, du capitaine, des sergents et des constables soient à l'avenir considérés comme des salaires purement et simplement, sans inclusion de boni;

Que l'allocation de vacances annuelles soit augmentée à douze (12) jours ouvrables après un an de service continu, et à six (6) jours ouvrables après six (6) mois de service continu.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

*Dr Antoine Turcotte*

*Maurice Marin*

Greffier.

-- Le 9 juillet 1945. --

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 9 juillet 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: - MM. les échevins Léonard Boileau, Josaphat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de l'assemblée régulière et du comité tenus le 26 juin 1945, lesquelles sont approuvées sur proposition de l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte.

Le règlement concernant la fermeture des magasins de détail à 6.30 heures du soir le samedi, durant les mois de juillet et août, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Le règlement amendant le règlement du bon ordre, et concernant les haut-parleurs, subit sa première lecture.

Le règlement concernant les clôtures dans la cité, subit sa première lecture.

Le règlement défendant le commerce des peaux crues, vieux os, etc., dans les limites de la cité, subit sa première lecture.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le greffier soit chargé d'écrire à monsieur Trudel, surintendant du C.N.R., l'avisant que la Cité de Drummondville a reçu une requête de certains propriétaires de taxis, lesquels s'opposent à l'installation du poste de M. Bergeron, et que la Cité de Drummondville a pris ladite requête en considération; copie de la présente résolution devant être envoyée à M. Trudel. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le Trésorier soit autorisé à avancer la somme de \$150.00 à monsieur Willie Houle, gardien du dépotoir, pour lui permettre de construire son camp, le mode de paiement de la dite somme devant être laissé à la discrétion du Trésorier. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$13.40 à Maurice Roberge, en règlement de dommages causés à ce dernier par les égoûts de la Cité; ce montant étant en règlement final de tous dommages à date. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que le Trésorier soit autorisé à verser la somme de \$600.00 à l'oeuvre des Terrains de Jeux. ADOPTE.

L'échevin David Duchesneault donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour défendre la plantation de peupliers dans la cité de Drummondville, sur recommandation du gérant municipal.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que monsieur Donat Bourgeois soit autorisé à casser le trottoir du côté de sa propriété, et à le refaire, à ses frais, le tout suivant le mode de construction qui devra être déterminé par le gérant. ADOPTE.

Sur recommandation du gérant municipal : -

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, qu'une charge de \$5.00 de l'heure soit faite à M. Cyprien Hébert, pour l'arrosage de son rond de courses, par le camion-citerne de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à payer le compte de Modern Paving (Quebec) Ltd, au montant de \$42,663.96. ADOPTE.

Sur recommandation du gérant municipal :-

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, qu'il soit procédé à l'homologation d'une ligne, à être prise dans la cité de Drummondville, pour élargir le Boulevard St. Joseph à 66 pieds. ADOPTE.

Sur recommandation du gérant municipal :-

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$1,000.00 pour la revision du cadastre. ADOPTE.

Le Conseil refuse la demande de monsieur Oscar Luneau, pour l'obtention d'un permis pour vendre des patates frites.

Les demandes pour Assistance Publique de MM. Adalbert Généreux et Omer Auger, sont acceptées.

Sur recommandation du gérant municipal :-

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le maire et le greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité de Drummondville, un contrat avec M. Skrell, pour l'achat d'une partie de terrain sur la rue St. Henri, mentionnée au plan préparé par J.E.Houde, en date du 14 avril 1945, suivant les conditions qui seront déterminées par le gérant et M. Skrell. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Trésorier soit autorisé à vendre des débetures Dominion of Canada, au total de \$55,000.00, au fur et à mesure des besoins de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le plan concernant une partie 162b et partie 163, du Canton de Grantham, tel que préparé par J.E.Houde, en date du 19 septembre 1944, soit accepté. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le greffier soit chargé d'exprimer à monsieur Armand Cloutier, député du comté de Drummond-Arthabaska, ainsi qu'à sa famille, les sympathies du conseil de la cité de Drummondville, à l'occasion du décès de son père, monsieur Théotime Cloutier. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Joseph Barron*  
Maire.

*Marcel Marois*  
Greffier.

-- Le 23 juillet 1945. --

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, à être tenue ce 23 juillet 1945, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins J.G. Chassé et J.A. Savard.

Faute de quorum, la séance est remise au lundi 30 juillet 1945.

*Joseph Caron*  
Maire.

*Maurice Marois*  
Greffier.

Le 30 juillet 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 30 juillet 1945, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, et J.A. Savard.

En l'absence du maire et du maire-suppléant, il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que l'échevin David Duchesneault agisse comme président de cette assemblée. ADOPTE.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la séance régulière pour le 23 juillet 1945, ainsi que de l'avis d'ajournement au 30 juillet 1945, ainsi que des certificats constatant la signification desdits avis à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la séance régulière tenue le 9 juillet 1945, et de l'ajournement du 23 juillet 1945, lesquelles sont approuvées et signées, sur proposition de l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher.

L'échevin Léonard Boileau entre, et prend son siège.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$11,790.13 au compte budget, et de \$3,505.24 au compte capital, et dont l'approbation est requise pour paiement. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que les comptes mentionnés sur la liste ci-dessus mentionnée soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Léonard Boileau, qu'un permis de construction soit accordé à monsieur Ernest Guertin, qui désire agrandir sa propriété et se mettre dans la ligne de construction de MM. Bilodeau et Roch Gardin. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard, entre, et prend son siège.

Sur recommandation du gérant municipal, il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la Cité de Drummondville fasse partie de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités, et que le Trésorier soit autorisé à verser la contribution exigée par la Fédération. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte entre, et prend son siège; il agit comme maire-suppléant, et l'échevin David Duchesneault reprend son siège.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 308, à l'effet d'inscrire "1945" après juillet et août, au sous-paragraphe 3b du paragraphe 1 dudit règlement.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Conseil de la Cité de Drummondville recommande au C.N.R. de ne pas louer leur terrain pour un poste de taxis; les échevins J.A. Savard et J.G. Chassé étant dissidents.

Lecture est donnée du projet de bail entre la Cie Southern Canada Power et la Cité de Drummondville, pour location de terrains sur les rues Bérard, Bellevue et Holmes. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le maire et le greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité, ledit bail avec la Cie Southern Canada Power. ADOPTE.

Unecertaine discussion s'étant élevée au sujet de l'emplacement de trottoirs sur la rue St.Pierre, il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la question soit mise à l'étude, et que les échevins soient chargés de visiter les lieux. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, qu'une demi-licence soit chargée aux personnes suivantes: -

Dame Ernest Dubois,	✶	pour lingerie et confection pour dames;
Noël Barbe,	✶	pour commerce d'ustensiles en aluminium;
L.G. Gervais,	✶	pour vente de musique.

ADOPTE.

Le règlement no. 309 concernant les haut-parleurs, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le règlement no. 309 qui vient d'être lu, soit approuvé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, qu'une demi-charge pour taxe d'eau soit faite à monsieur Albert Letendre, tant que le service actuel ne sera pas prolongé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'ingénieur Bessette soit chargé de faire des estimés sur la construction d'un canal d'égoût de 4 pieds, canal devant servir de sortie à l'égoût St. Pierre. ADOPTE.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion d'un règlement pour donner des noms à une certaine rue dans le quartier St.Pierre, ainsi qu'au parc sur la rue Hériot, en avant de la propriété des Frères de la Charité, ainsi que pour la partie du Boulevard qui rejoint le Boulevard Wilfrid Leurier.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, qu'une étude soit faite du terrain requis pour faire un parc d'amusements en arrière du Couvent, sur le terrain de la Cie Southern Canada Power, et que M. Robert Bernard soit délégué auprès du Président de la Compagnie, pour discuter cette affaire. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Dr Antoine Turcotte*

Maire-suppléant.

*Marcel Maris*

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 30 juillet 1945, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Antoine Turcotte, maire-suppléant.

Le comité recommande que le rapport de M. Henri Derome, gérant municipal, concernant les évaluations, soit mis à l'étude.

Le comité recommande qu'à partir du 1er novembre 1945, le salaire de monsieur Raoul Héroux soit augmenté à \$60.00 par semaine; monsieur Héroux entre dans sa dixième année de services comme trésorier de la Cité de Drummondville.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$25.00 comme contribution au programme-souvenir du Festival des Fanfares.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, qu'une somme de \$600.00 soit votée à l'Oeuvre des Terrains de Jeux, et que le Trésorier soit autorisé à payer ladite somme. ADOPTE.

Le comité recommande que le greffier écrive à Ville St. Joseph, lui demandant d'élargir le 3e Rang, suivant les pouvoirs qui ont été accordés par la Législature.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$75.00 à Frank Bouchard & Fils, pour loyer de dépotoir.

Le comité recommande de réduire l'assurance-reu à \$3,000.00 pour le camion-citerne de la cité.

Et la séance est levée.

*Dr Antoine Turcotte*

Maire-suppléant.

*Marcel Maris*

Greffier.

Le 6 août 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 6 août 1945.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité étudie la question des évaluations des manufactures.

Lecture est donnée de la lettre de l'ingénieur Bessette, au sujet de l'estimé de l'égoût devant servir de sortie à l'égoût St. Pierre, estimé au montant de \$75,000.00.

Le comité recommande que certains échevins soient délégués à Montréal, afin de rencontrer monsieur Lafranière, et discuter la question avec ce dernier.

Et la séance est levée.

*Dr. Joseph Garon*

Maire.

*Marcel Marois*

Greffier.

## -- SERMENT D'OFFICE ---

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville.

Je, soussigné, MAURICE VINCENT, de la cité de Drummondville, ayant été nommé chef de la police et des pompiers de la cité de Drummondville, par résolution en date du 26 juin 1945, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

*Maurice Vincent*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 14 août 1945.

*Maurice Maris*  
Greffier de la cité.

Le 13 août 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 13 août 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Saucher, Antoine Niquet et J.A. Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire et du maire-supplément, il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que l'échevin David Duchesneault agisse comme président de cette assemblée. ADOPTE.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de l'assemblée régulière tenue le 30 juillet 1945, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour, et du rapport du comité tenu le 6 août 1945. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron entre, et prend son siège; l'échevin David Duchesneault reprend son siège.

Lecture est donnée d'une requête du Club de Baseball "Les Royals de Drummondville", demandant son incorporation en vertu du chap. 304 S.R.Q. 1941. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la cité de Drummondville donne son assentiment à la formation dudit club. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le maire et le greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité de Drummondville, un contrat avec M. Skrell, pour l'achat d'une partie de terrain sur la rue St. Henri, (cadastre P.162b-60) pour le prix de \$800.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le compte de M. Emery Houde, au montant de \$128.00, pour arpentage Skrell, soit approuvé, et le Trésorier autorisé à le payer. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte, entre et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.G. Chassé, qu'un permis soit accordé à M. Pierre Mathieu, pour l'érection d'une station de gazoline sur le 3e Rang. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited, offrant à la Cité une reproduction d'une peinture représentant la corvette Drummondville. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que des remerciements soient adressés à cette Compagnie, pour la délicatesse manifestée à l'égard de la cité de Drummondville, et que copie de cette résolution soit envoyée à la Compagnie. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$1426.47 au compte capital, et de \$32,857.58 au compte budget, et dont l'approbation est requise pour paiement. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine

Niquet, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Une certaine discussion s'étant élevée au sujet de l'évaluation des manufactures, il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que l'aviseur légal étudie la question et fasse rapport aux membres du Conseil qui se réuniront en comité pour discuter spécialement cette question. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, qu'un permis de construction soit accordé à Alfred Lessard, rue St. Omer, pourvu qu'il construise à la distance réglementaire. ADOPTE.

Le règlement à l'effet de donner des noms à certaines rues subit sa première lecture.

Le règlement d'emprunt subit sa première lecture.

L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion d'un règlement pour déclarer nuisances publiques certains établissements où l'on emmagasine des peaux, des os, et autres matières putrescibles.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, qu'un permis de construction soit accordé à M. Willie Lauzière, 628 Scott. ADOPTE.

Le règlement no. 310 concernant les clôtures dans la cité de Drummondville, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le règlement no. 310 qui vient d'être lu, soit approuvé. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Dr Joseph Savard*

Maire.

*Marcel Morin*

Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 août 1945, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garoh.

Le comité entend certains propriétaires des rues Belcourt et Prince, lesquels se plaignent de l'établissement de tuyaux de M. Armand Deslandes; le cas est référé au gérant.

Lecture est donnée des lettres de Me Roger Séguin et du gérant municipal, concernant l'affaire Rose Ellis et Dr. Morin. Le comité autorise le gérant municipal à consulter Me. Antoine Biron.

Les échevins J.A.Savard et David Duchesneault donnent leur démission comme membres du comité des évaluations.

Et la séance est levée.  
*Dr Joseph Garoh*  
Maire.

*Marcel Morin*

Greffier.

-- Le 16 août 1945. --

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, le 16 août 1945, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville appuie la demande faite par monsieur Raoul Houde, employé de la cité, pour l'obtention d'un permis pour l'achat de pneus, et que copie de cette résolution soit envoyée à M. Beaumier.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher, et le comité recommande : -

a) Le paiement d'une somme de \$10.00 à M. Conzague Picotin, pour le loyer de M. Omer Auger;

b) Qu'une aide temporaire soit accordée à Dame Charles Brouillette;

*Payer, cette demande s'étant refusée. voir p. 25.*  
c) Qu'une aide temporaire soit accordée à la famille Robert Hamel."

Le comité recommande le paiement du compte du Ministère de la Santé, au montant de \$1856.30, et le Trésorier est autorisé à payer la dite somme.

Le comité recommande l'octroi d'une somme de \$37.50<sup>1</sup> pour une demi-page d'annonce dans La Parole, pour l'édition de la Victoire.

Le comité recommande que la Cité achète de la Cie War Assets Corp., une motocyclette, au prix de \$175.00, F.O.B. London.

Le comité prend connaissance du rapport de M. Henri Derome, gérant municipal, pour le mois de juillet 1945, concernant les activités des divers départements de la Cité. Ce rapport est déposé aux archives.

Le comité recommande que le gérant municipal soit chargé de rencontrer messieurs Birtz et Cordeau, pour discuter avec eux l'achat de leurs terrains sur le Boulevard Mercure, pour fins d'agrandissement du parc municipal.

Et la séance est levée.

*Dr. Joseph Garon*  
Maire.

*Marcel Marois*  
Greffier.

Le 27 août 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 27 août 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'evis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 13 août 1945, ainsi que des rapports des comités des 13 et 16 août 1945. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Léonard Boileau entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que les demandes de MM. A. Birtz et François Cordeau soient refusées, ces derniers devant construire suivant les règlements concernant les lignes de construction. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les membres du Conseil se rendent au Boulevard Mercure, pour visiter les terrains Birtz et Cordeau, mardi le 28 août 1945, à 5.30 heures p.m. ADOPTE.

Lecture est donnée des règlements suivants:-

- a) Règlement amendant le règlement no. 308 concernant la fermeture des magasins;
- b) Règlement donnant des noms à certaines rues et au parc de la rue Hériot;
- c) Règlement concernant les établissements et industries insalubres et nuisibles.

L'échevin Léonard Boileau donne avis de motion d'un règlement pour amender le règlement no. 278 et amendements, pour modifier la ligne de construction sur le côté nord-est du Boulevard St. Joseph.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'échevin J.G. Chassé soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité de Drummondville recommande auprès de la Régie des Services Publics, l'obtention à monsieur Donat Bourgeois, propriétaire d'autobus de la cité de Drummondville, d'un permis l'autorisant à faire le transport des voyageurs entre Drummondville-St. Guillaume-Sorel; ce service étant reconnu comme nécessaire au progrès commercial et industriel de la cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville accepte l'offre de Jos. Lafranière et A. Deslandes, contenue dans leur lettre du 21 août 1945, lesquels s'engagent à acheter certains moules à ciment, pour le prix de \$1,075.06, la Cité se réservant la propriété desdits moules, tant et aussi longtemps qu'ils n'aurent pas été entièrement payés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, qu'une boîte d'alarme soit achetée et installée au coin des rues Belcourt et DuMoulin, suivant la recommandation du gérant municipal. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le plan indiquant la subdivision Geo. Lackie d'une partie des lots 8, 9, et du lot 10, en date du mois de juin 1945, soit accepté. ADOPTE.

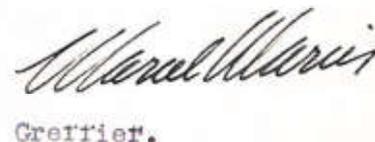
Le règlement no. 311 concernant les travaux publics et un emprunt, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le règlement no. 311 qui vient d'être lu, soit approuvé. ADOPTE. Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon fixe la votation sur ledit règlement aux 14 et 15 septembre 1945.

Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon proclame le 3 septembre 1945 fête civique, ce jour étant la Fête du Travail.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que l'échevin Léonard Boileau soit nommé délégué du Conseil de la cité, au Conseil du Comté de Drummond, pour les fins de la réglementation du cours d'eau Marconi. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 août 1945, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité recommande qu'une somme de \$600.00 soit votée, comme octroi, à L'Harmonie de Drummondville, et qu'une somme de \$50.00 soit votée à L'Union des Ouvriers du Textile de la Drummondville Cotton, pour la célébration de la Fête du Travail.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher:-  
Le comité recommande la signature d'une carte d'Assistance Publique dans le cas de Dame Fidèle Caouette; ainsi que dans le cas de Dame Wilfrid Leblanc; ainsi que le placement des trois enfants de M. Jos. Grenier à l'hospice de Nicolet; le comité approuve le rapport concernant Delle Rose Alma Grenier; le comité recommande aussi la signature d'une Carte d'Assistance Publique dans le cas de M. Damien Farley.

Et la séance est levée.

Maire.

Greffier.

-- Le 10 septembre 1945. --

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 10 septembre 1945, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SOME PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Miquet, et J.A. Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.C. Chassé, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du rapport constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 août 1945, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Antoine Miquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Paul Malikas, demandant à la Cité de lui céder une partie de terrain, à même le parc Caron, afin de compléter le grandeur du terrain qu'il a acheté récemment. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le greffier et l'aviséur légal soient chargés d'étudier la question et de faire rapport au Conseil.

Les échevins David Duchesneau et Dr. Antoine Turcotte entrent, et prennent leurs sièges.

Les règlements suivants subissent leur deuxième lecture, SAVOIR: -

- a) Le règlement no. 312, amendant le règlement no. 308;
- b) Le règlement no. 313, donnant des noms à certaines rues, ainsi qu'au parc rue Hériot;
- c) Le règlement no. 314, concernant les établissements insalubres ou nuisibles.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les règlements nos. 312, 313 et 314 ci-dessus mentionnés soient approuvés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une demande de certains citoyens du Village St. Charles, demandant l'installation de lumières sur le chemin St. Cyrille. La question est laissée à l'étude.

Lecture est donnée d'une demande faite par Urgèle Lefebvre, demandant l'éclairage sur le Boulevard St. Joseph. Le gérant municipal informe le Conseil que le service d'électricité sera installé bientôt.

Lecture est donnée d'une lettre de G.A. Simard, en date du 27 août 1945, demandant l'appui des municipalités pour demander l'abolition des droits de péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la Cité de Drummondville appuie monsieur Simard dans sa campagne pour l'abolition des droits de péage. ADOPTE.

Le Conseil charge le greffier d'aviser M. Lafranière et Deslandes d'avoir à signer leur contrat d'ici 5 jours, au sujet de l'achat des moules, et qu'à défaut par eux de ce faire, la Cité résilie le contrat.

Le greffier est aussi chargé d'aviser M. Deslandes de bien vouloir rapporter les moules que la Cité lui avait prêtés.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Severs, que la Cie Bell Telephone soit autorisée à déplacer quatre poteaux sur les rues St. Pierre et Boulevard St. Joseph, la Compagnie étant prête à mettre à ses frais le câble souterrain, et à déménager les quatre poteaux, la Cité fournissant simplement la main-d'oeuvre. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, au sujet de l'évaluation et aussi de l'entretien des rues Prince et Belcourt; la dite lettre est déposée aux archives.

Modifiée par  
résol. du  
12 sept./45.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les services de la Cie Dominion Appraisal soient retenus pour faire l'expertise des industries de la Cité, et de déterminer leur valeur réelle quant aux bâtisses seulement, pour le prix de \$2,000.00 du million d'évaluation; la dite évaluation devant être terminée pour le 30 novembre 1945, à dix heures a.m. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que M. J.H. Archambault et Edile Généreux, entrepreneurs locaux, soient engagés pour faire une expertise spéciale de 30 propriétés dans la cité de Drummondville, cette expertise devant servir au système d'évaluation tel que préconisé par le gérant municipal, dans son rapport du 7 juillet 1945. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les chiffres, calculs de l'ingénieur soient revus quant à ce qui concerne l'égoût desservant St. Pierre, et ce, avant l'exécution des travaux prévus par le règlement. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que les services de M. E. Archambault, E. Généreux, et C. Labonté soient maintenus comme évaluateurs de la Cité, pour l'année 1945. ADOPTE.

L'échevin Wilfrid Faucher donne avis de motion d'un règlement amendement le règlement no. 308, pour ce qui concerne les stations de gasoline.

L'échevin Antoine Turcotte donne avis de motion d'un règlement concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans la Cité.

Et la séance est levée.

*J. Chassé*  
Maire-suppléant.

*Maurice*  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 10 septembre 1945, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à M. Arthur Pivin, ainsi qu'à monsieur Maurice Lampron.

Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à M. Irénée Duquette, ce dernier devant construire à 10 pieds de la chaussée.

La demande de M. Armand Paquette, pour un permis de construction à 40 pieds du chemin, en arrière d'un garage, est accordée.

Le comité recommande la signature d'une carte d'Assistance Publique dans le cas de M. Armand Auger.

Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à M. Agéard Birtz, ce dernier se construisant à 20 pieds du chemin, avec une galerie vitrée à un étage, à 38 pieds de la rue; les échevins David Duchesneau et J.A. Savard se déclarèrent dissidents.

Les échevins Robert Bernard et J.A. Savard quittent leurs sièges.

Le comité recommande l'engagement de M. Émile Généreux à raison de \$25.00 par jour, pour l'évaluation de 30 bâtisses; toute l'aide dont il aura besoin n'étant pas comprise dans ce prix.

Le comité recommande que l'ingénieur soit chargé d'aviser madame Jean-Marc Morin, rue Bérard, de bien vouloir se conformer aux règlements de construction.

Et la séance est levée.

*J. Chassé*  
Maire-suppléant.

*Maurice Morin*  
Greffier.

Le 12 septembre 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 12 septembre 1945.

SONT PRESENTS: - MM. les échevins David Duchesneau, J.A. Savard, Léonard Boileau, Antoine Niquet, Robert Bernard et J.G. Chassé. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Le comité recommande que la résolution passée à la séance du 10 septembre 1945, concernant la Cie Dominion Appraisal soit modifiée en ajoutant après les mots "quant aux bâtisses seulement" les mots "d'après leur évaluation en 1939", et en changeant le délai dans lequel devait se faire ladite évaluation, en inscrivant "autant que possible" après les mots "30 novembre 1945, à dix heures a.m." Le greffier étant chargé d'en aviser la Compagnie immédiatement.

Et la séance est levée.

*J. Chassé*  
Maire-suppléant.

*Maurice Morin*  
Greffier.

Le 24 septembre 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 24 septembre 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no.295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet et J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le maire, la séance est présidée par l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 10 septembre 1945, ainsi que des rapports des comités des 10 et 12 septembre 1945. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés. ADOPTE.

Lecture est donnée du rapport concernant la votation sur le règlement no. 311. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ce rapport soit approuvé. ADOPTE.

Le règlement amendement le règlement no. 308 concernant les stations de gazoline, subit sa première lecture.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le nom de David Ouellet soit inscrit au rôle d'évaluation, à la place de Caisse Populaire, pour l'immeuble portant le numéro de cadastre 2-46 du quartier Est de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le loyer du tracteur soit fixé à l'avenir à \$8.00 de l'heure lorsqu'il est loué à des citoyens de la cité, et pour des travaux dans la cité; et à \$10.00 de l'heure lorsqu'il est loué à des étrangers. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$48,947.60<sup>1</sup> au compte budget, et de \$5,232.78<sup>1</sup> au compte capital. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Lecture est donnée d'une requête des membres du corps de la police et des pompiers de Drummondville, demandant leur incorporation suivant les dispositions du chap. 304 S.R.Q. 1941. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville donne son assentiment à la formation de la dite association. ADOPTE.

L'échevin Léonard Boileau donne avis de motion d'un règlement amendement le règlement no. 267 concernant les taxis.

Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le maire et le greffier soient autorisés à signer en faveur de monsieur Hervé Cloutier, un acte de vente pour l'immeuble portant le numéro de

cadastre 1/2-21 du quartier Est de la cité de Drummondville, immeuble que ledit Hervé Cloutier détient en vertu d'un bail avec promesse de cession conditionnelle à lui déjà consenti par la Cité de Drummondville; que les mêmes soient aussi autorisés à donner quittance complète au nom de la cité, sur paiement de la somme de \$1,811.47, balance actuellement due par monsieur Cloutier à la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le maire et le greffier soient autorisés à signer en faveur de monsieur J.A. Banville, un acte de vente pour l'immeuble portant le numéro de cadastre 13 du quartier Est de la cité de Drummondville, immeuble que ledit J.A. Banville détient en vertu d'un bail avec promesse de cession conditionnelle à lui déjà consenti par la Cité de Drummondville; que les mêmes soient aussi autorisés à donner quittance complète au nom de la Cité, sur paiement de la somme de \$3,691.53, balance actuellement due par monsieur Banville à la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le maire et le greffier soient autorisés à signer en faveur de monsieur Alfredo Savoie, un acte de vente pour l'immeuble portant le numéro de cadastre 23 du quartier Est de la cité de Drummondville, immeuble que ledit Alfredo Savoie détient en vertu d'un bail avec promesse de cession conditionnelle à lui déjà consenti par la cité de Drummondville; que les mêmes soient aussi autorisés à donner quittance complète au nom de la cité, sur paiement de la somme de \$3,759.01, balance actuellement due par monsieur Savoie à la Cité. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

La demande de M. Rolland Lalime, de St. Théodore d'Acton, pour un permis de construction, est référée à une séance subséquente, pour étude.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, qu'un permis de construction soit accordé à monsieur J.A. Banville, ce dernier pouvant se servir de papier-brique. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, qu'un permis de construction soit accordé à monsieur Henri Landreville. ADOPTE.

Au sujet du rétablissement de l'heure normale, le Conseil recommande à la population de la Cité, et est d'opinion qu'il serait préférable que l'heure normale entre en vigueur à une heure p.m. le 30 septembre 1945.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que M. Paul E. Corriveau soit nommé vérificateur des livres de la Cité, pour l'année 1945, aux mêmes honoraires que l'an passé. ADOPTE.

L'échevin David Duchesneault donne avis de motion d'un règlement amendement le règlement de construction no. 82 et amendements, pour défendre la construction de maisons ayant moins de deux étages ou deux planchers d'habitation, le sous-sol n'étant pas inclus, le tout suivant la recommandation du gérant municipal, dans sa lettre du 24 septembre 1945.

L'échevin Antoine Niquet donne avis de motion d'un règlement amendement le règlement no. 310, pour inclure toute clôture tant latérale que postérieure, pourvu qu'elle soit construite en retrait de la ligne de propriété, le tout suivant la recommandation du gérant municipal, dans sa lettre du 24 septembre 1945.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$96.00<sup>00</sup> à la Cité de Montréal, pour frais d'hospitalisation de Dame Hormidas Fortier. ADOPTE.

Le règlement concernant la plantation de peupliers subit sa première lecture.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le salaire de M. Roland Tessier soit porté à \$39.00<sup>00</sup> par semaine, et celui de M. Elphège Simoneau à \$36.50<sup>00</sup> par semaine. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la cité de Drummondville souscrive un-quart de page dans La Parole et le Spokesman, à l'occasion du 25e anniversaire de fondation de la Butterly Hosiery Co. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*J. G. Chassé*  
Maire-suppléant.

*Mérol Hébert*  
Greffier.

---- C O M I T E ----

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 24 septembre 1945, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent un comité, sous la présidence de l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher, et le comité recommande la signature d'une carte d'Assistance Publique dans le cas de monsieur et madame William Belleville. Le comité recommande de fournir l'aide nécessaire dans le cas de Dame D. Collard, 81 St. Henri.

Le comité recommande la fourniture de l'eau à M. Pierre Mathieu qui s'est construit un garage sur le Boulevard Bernard, et le poseage d'une conduite d'eau à cet effet.

Le comité recommande que M. Raoul Houde soit engagé pour nettoyer les lampes de rues de 300 et 500 watts, à raison de \$0.25 par lampe.

Le comité recommande que le système d'égoût et d'aqueduc soit installé sur la rue Boucher, sur une distance d'environ 300 pieds.

Le greffier donne lecture du règlement du Conseil de Comté, concernant le cours d'eau Marconi, lequel règlement est déposé aux archives.

Et la séance est levée.

*J. G. Chassé*  
Maire-suppléant.

*Mérol Hébert*  
Greffier.

--- Le 29 septembre 1945. ---

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 29 septembre 1945, à deux heures p.m. à l'Hôtel de la Ville.

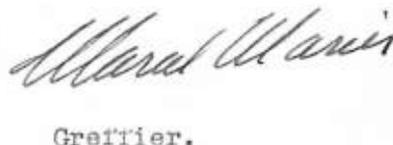
SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de la lettre de Me. Antoine Biron, en date du 28 septembre, concernant l'évaluation de douze industries locales par la Dominion Appraisal Co.Ltd.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A.Savard, que monsieur Emile Généreux soit avisé de bien vouloir discontinuer complètement son travail d'évaluation des trente maisons, et aussi de voir à procéder immédiatement avec les autres estimateurs pour compléter le rôle d'évaluation de la Cité. Monsieur Généreux est présent au Conseil.  
ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

-- Le 9 octobre 1945. --

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 9 octobre 1945, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivent les dispositions du règlement no. 29b.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G.Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 24 septembre 1945, ainsi que des rapports des comités des 24 et 29 septembre 1945. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTÉ.

Le règlement amendant le règlement no. 82 et amendements, concernant la construction, subit sa première lecture.

Le règlement amendant le règlement no. 310, concernant les clôtures, subit sa première lecture.

L'échevin Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Le règlement amendant le règlement no. 196, concernant les stations de gazoline, est remis à une séance subséquente, pour étude.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le compte de \$11.00, du notaire L.S. Joyal, pour contrat Skrell, soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à le payer. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité de Drummondville appuie la demande faite par la Cité Cap de la Madeleine, qui demande la construction d'un pont entre Ste. Angèle et Cap de la Madeleine. ADOPTE.

L'échevin David Duchesneault entre, et prend son siège.

Lecture est donnée d'une lettre d'Alfredo Savoie, concernant l'étendue du terrain acheté de la Cité. Le greffier est chargé de lui répondre que la question est déjà à l'étude et que rapport lui sera donné bientôt.

Lecture est donnée d'un avis de dommages, avis donné par J.E. Joyal, pour dommages résultant d'un accident dans le parc de la Cité. La question est référée à l'aviseur légal pour étude.

Le règlement concernant la circulation dans les rues de la Cité, subit sa première lecture.

Le Conseil charge le greffier d'écrire à la Succession Newton ainsi qu'à messieurs Roux et Moisan, pour leur demander de passer un contrat à titre gratuit, par lequel ils céderaient les lots 162b-65 et 162b-66, ces lots servant actuellement comme rues, mais n'apparaissant pas au cadastre comme rues.

Lecture est donnée du rapport du gérant municipal, pour le mois de septembre 1945, concernant les activités des départements sous sa juridiction.

*- no. 215 -*  
Le règlement concernant la plantation des peupliers, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ce règlement soit adopté.

Le greffier est chargé d'écrire à la Cie Southern Canada Power, pour demander de déplacer, à leurs frais, 7 ou 8 poteaux qui se trouvent actuellement dans le chemin du quartier Nord, en face de Leckie, déplacement nécessaire vu le redressement et l'élargissement faits au chemin par la Cité.

Lecture est donnée de la lettre et du rapport de M. Emile Goulet, i.c., en date du 8 octobre 1945, concernant le projet d'égoûts d'une partie de la ville de Drummondville et de la municipalité de Drummondville-Ouest, lequel rapport est déposé aux archives.

Et la séance est levée.

*J. G. Chasse*  
Maire-suppléant.

*Marc Meris*  
Greffier.

## -- C O M I T E --

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 9 octobre 1945, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Le comité recommande que les services de monsieur J.H. Archambault soient retenus pour aider les évaluateurs, à raison de \$5.00 par séance, pour tout le temps jugé nécessaire par monsieur Généreux.

Le comité recommande que monsieur Emile Généreux soit nommé président du bureau des évaluations.

Le comité recommande que monsieur Jérémie Lavigne soit engagé comme aide des évaluateurs, à raison de \$5.00 par séance, avec effet rétroactif au jour où il a commencé à travailler comme tel.

Le comité recommande que l'ingénieur soit chargé de déboucher l'égoût St. Pierre.

Le comité recommande qu'un égoût soit construit sur la rue Du Pont, à partir du puisard sur la rue Hériot jusqu'à Schaefer.

Le comité recommande que le salaire de M. Henri Groulx soit fixé à \$25.00 par semaine.

Le comité recommande que la location du grader de la cité soit fixé à \$7.50 de l'heure.

Lecture est donnée d'une résolution du comité local de Placement, priant les autorités fédérales de distribuer d'une façon équitable parmi les entrepreneurs, tous les matériaux de construction, pour parer à la crise du logement dans la cité, et le comité recommande que le gérant de la cité soit délégué à Ottawa, avec les membres du comité local de placement, pour appuyer leur demande.

Et la séance est levée.

*J. G. Chassé*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marier*  
Greffier.

Le 22 octobre 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 22 octobre 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 octobre 1945, ainsi que du rapport du comité du même jour. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés. ADOPTE.

L'échevin J.A. Savard entre, et prend son siège.

L'échevin Léonard Boileau entre, et prend son siège.

Lecture est donnée d'une liste de comptes dont l'approbation est requise pour paiement. Cette liste comprend des comptes au total de \$2,625.43 au compte capital, et de \$21,036.55 au compte budget. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés; que le trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. Ladite liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

L'échevin Antoine Turcotte entre et prend son siège.

*Sur base de la suite de M. W. M. J. Li*  
Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que l'ingénieur soit chargé de demander des soumissions pour la construction des égouts (du quartier St. Pierre) égouts de 4 pieds, ainsi que pour des égouts de 5 pieds 6 pouces, tuyaux coulés en place; les soumissionnaires devant de plus donner un prix pour travaux exécutés durant l'hiver, et prix pour travaux exécutés en été; les dits travaux devant être effectués à partir de la rivière St. François jusqu'au coin des rues St. Pierre et St. Joseph. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Bell Telephone, demandant l'autorisation de déplacer 4 poteaux, et d'ériger un poteau additionnel ainsi qu'une ancre, le tout suivant le plan annexé à la dite lettre de la Cie, en date du 5 octobre 1945. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la dite demande de la Cie Bell Telephone soit accordée. ADOPTE.

Le règlement de circulation est remis à la prochaine séance pour étude.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que l'ingénieur soit chargé de demander des soumissions pour la construction de 800 pieds d'égouts sur la rue St. Pierre. ADOPTE.

Le règlement no. 316, amendant le règlement no. 82 et amendements, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

Le règlement no. 317, amendant le règlement no. 310 concernant les clôtures, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, demandant l'achat d'un centre civique, ainsi qu'un meilleur éclairage. Le gérant est chargé d'étudier les dites demandes, et de faire rapport au Conseil.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, qu'un permis soit accordé à monsieur J.N. Donais, de poser une enseigne Néon, le tout suivant le plan annexé à la lettre de M. Donais, en date du 18 octobre 1945. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, qu'un permis soit accordé à M. Lorenzo Bussièrès, de poser une enseigne Néon au-dessus de la porte d'entrée de son restaurant, à condition qu'elle soit placée à au-moins 8 pieds de hauteur du trottoir dans la partie la plus basse. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin David Duchesneault, qu'une somme de \$200.00 soit accordée au Camp de Santé, comme aide à la distribution du lait dans les écoles, et que le Trésorier soit autorisé à payer la dite somme. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, qu'un permis de construction soit accordé à Jean-Jacques Pinard, pour un garage et poste d'essence au coin des rues Adhelmar et Boulevard Bernard, à condition qu'il soit situé à au-moins 35 pieds du Boulevard Bernard. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 octobre 1945, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à Omer Pinard, de la rue Bruno, ainsi qu'à M. David Duchesneault.

Le comité recommande que l'achat d'une débenture de \$1,000.00 - Ville de Drummondville- ler avril 1953, par le Trésorier, soit ratifié.

Le comité recommande que le salaire de Valmore Forcier soit porté à \$0.60 de l'heure.

Le comité recommande que les employés de la Cité soient payés au taux de \$0.45, \$0.50 et \$0.55 de l'heure, suivent leur valeur et leur compétence.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à souscrire, au nom de la Cité de Drummondville, une somme de \$25,000. au Comité National des Finances de Guerre, comme participation au 9e Emprunt de la Victoire.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher : -

Le comité recommande que les demandes de Louis Gauthier, Dame Veuve Alfred Gagnon, Joseph Beurivage et Dieudonné Collard soient acceptées, et que les demandes de Dame Hector Duval et Damien Ferley soient refusées.

Et la séance est levée.

*Joseph Savard*  
Maire.

*Marcel Marois*  
Greffier.

--- Le 29 octobre 1945. ---

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 29 octobre 1945, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, Robert Bernard, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte; en l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.C. Chassé, maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Lionel Gagnon, demandant le service de l'eau. Le greffier est chargé de répondre qu'il est actuellement impossible pour la Cité d'accorder un tel service, mais que la chose pourra être prise en considération lors de l'agrandissement du filtre.

Le comité recommande qu'un compte soit envoyé à la Brompton Pulp Co., pour la somme de \$10,100.00, pour travail exécuté par notre brigade, lors du feu d'East-Angus, ce montant représentant 101 heures de travail.

Le comité recommande que le compte au montant de \$1,446.25, pour salaires des pompiers, lors du feu d'East-Angus, soit approuvé, et le Trésorier autorisé à le payer.

L'échevin Robert Bernard étant obligé de s'absenter, quitte son siège.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rayer des livres de la Cité certaines charges pour licences commerciales au total de \$842.50; pour comptes recevables au total de \$423.41; le tout suivant liste soumise par le Trésorier.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à ne pas charger la taxe d'eau à la J.O.C., à l'Hôpital, à l'Arena, et Société St.Jean-Baptiste.

Et la séance est levée.

*J.C. Chassé*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
Greffier.

Le 12 novembre 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 12 novembre 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 octobre 1945, ainsi que des rapports des comités des 22 et 29 octobre 1945. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que ces rapports soient approuvés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$23,363.08 au compte budget, et de \$5,680.22 au compte capital. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Lecture est donnée d'une lettre de Paul H. Moisan, informant la Cité que la Succession Newton, M. Napoléon Leclerc, et lui-même, consentent à signer un contrat à titre gratuit, donnant les rues no. de cadastre 162b-6b et 162b-66 du quartier Sud. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le maire et le greffier soient autorisés à signer tel contrat devant le notaire Joyal, et qu'un vote de remerciements soit adressé à ces messieurs, pour leur bon esprit civique. ADOPTE.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion d'un règlement concernant les taxis, pour fixer un tarif uniforme de 35cts pour toute course dans la cité.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, qu'une tour à déluge soit achetée de la Cie Mine Safety Appliance, au coût de \$335.00 F.O.B. Montréal, taxe incluse, plus 2%. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le greffier soit chargé d'aviser les Soeurs Grises que la Cité est prête à déboursier 50% du coût d'achat de la propriété de Charles Lupien, pour permettre à la Cité de déboucher la rue Hériot au nouvel hôpital. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissaires, la somme de \$100,000.00 au taux de 4%, pour payer le coût de certains travaux déjà exécutés, et à exécuter, lesquels travaux ont été approuvés par le règlement no. 311; le montant dudit emprunt devant être remboursé d'ici l'émission des débentures autorisées par le règlement no. 311. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le Trésorier soit autorisé à acheter une obligation du Dominion of Canada, au montant de \$1,000.00 à 3%, pour être déposée au compte de l'Assurance Patronale de la Cité. ADOPTE.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion d'un règlement pourvoyant à l'achat des terrains nécessaires à l'agrandissement du parc Ste. Thérèse.

Lecture est donnée du rapport du gérant municipal, pour le mois d'octobre 1945, lequel rapport est déposé aux archives.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que M. Robert Bernard soit autorisé à négocier avec la Cie Southern Canada Power l'achat des terrains de cette dernière sur les lots 151 et 152 du quartier Sud, la Cité désirant acheter de la Compagnie Southern Canada Power environ 15½ arpents. ADOPTE.

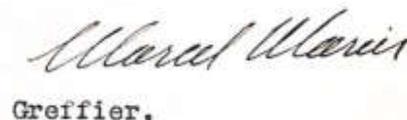
Le greffier est chargé de demander des soumissions pour la construction d'égoûts, égoûts de 5' et 6" de diamètre, ou d'une conduite en béton armé coulé en place, de section équivalente à 5' et 6", forme fer à cheval, égoûts devant desservir le bas de la cité de Drummondville.

Les soumissionnaires devront donner deux prix des différentes conduites; l'un représentant le coût des travaux effectués cet automne et devant être terminés le 1er juin 1946, et l'autre pour travaux effectués durant l'été et devant être terminés le 1er septembre 1946.

Cependant, dans tous les cas, l'adjudicataire devra commencer les travaux d'égoûts, de la rivière St. François en remontant, sur une longueur de 790 pieds, immédiatement après l'adjudication.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 novembre 1945, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Sur recommandation du gérant municipal, le comité recommande que monsieur Gabriel Parenteau soit engagé comme contremaître de la Cité, au salaire de \$40.00 par semaine pour trois mois, ledit salaire devant être automatiquement porté à \$50.00 par semaine après le délai ci-dessus, si monsieur Parenteau a fait ses preuves suivant jugement et discrétion du Conseil, comme employé qualifié pour remplir cette charge. M. Parenteau devra commencer le 19 novembre 1945.

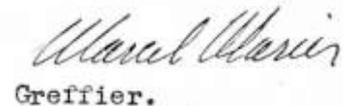
Sur recommandation du gérant municipal, le comité recommande que le salaire des contremaîtres de la Cité soit porté à 60 cts et 65 cts de l'heure, suivant leur compétence.

Une délégation du Club de Baseball est entendue, demandant un octroi. Le comité recommande que la question soit étudiée, et une réponse sera donnée bientôt au Club.

Le comité recommande que la salaire de Delle Monique Paris soit porté à \$15.00 par semaine.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

Le 26 novembre 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue ce 26 novembre 1945, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no.295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G.Chassé, Antoine Niquet, Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Le Conseil procède à l'étude du rôle d'évaluation. Le greffier dépose devant le Conseil les documents établissant le dépôt du rôle le 24 octobre 1945, et que les avis de ce dépôt ont été donnés suivant la loi à la même date.

Le greffier donne lecture de certaines plaintes par écrit. Les estimateurs sont présents, et donnent des explications dans chaque cas.

Le Conseil procède ensuite à faire certaines modifications et corrections, comme suit: -

- J Au numéro 956, Lucien Kirouac, l'évaluation de \$5,500.00 est réduite à \$5,000.00;
- J Au numéro 1522, Paul Normandeau, l'évaluation de \$1,000.00 est réduite à \$750.00;
- J Au numéro 1653, H.D. Archambault, l'évaluation de \$4,200.00 est réduite à \$4,000.00;
- √ Au numéro 2427, Albert Biron, l'évaluation de \$25,000.00 est réduite à \$23,500.00;
- √ Au numéro 3059, Flax Industries, l'évaluation de \$51,000.00 est réduite à \$20,000.00;
- √ Au numéro 3121, Olival Baron, l'évaluation de \$10,000.00 est réduite à \$9,500.00;
- √ Au numéro 3270, Dame Omer Allard, l'évaluation de \$2,800.00 est réduite à \$2,650.00;

Il est ensuite proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que toutes les autres plaintes, y compris celles des manufactures, sauf le cas de Flex Industries, soient rejetées; que les changements et modifications ci-dessus mentionnés pour le rôle d'évaluation 1945 soient approuvés, et que ledit rôle d'évaluation pour l'année 1945 soit homologué avec les dits changements et modifications. ADOPTE.

Le Conseil reçoit une délégation de jeunes garçons demandant l'installation d'une cabane, la fourniture de grattoirs, ainsi que l'installation de quelques lumières sur une patinoire au coin du Boulevard St.Joseph et rue Bruno. Le Conseil accorde cette demande, et autorise le gérant à fournir ce qui est nécessaire suivant la demande ci-dessus.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin Robert Bernard, que les comptes suivants, re: rôle d'évaluation 1945, soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer, SAVOIR:-

RE: expertise de 13 maisons:-

Emile Généreux	\$ 378.50 ^
Jérémie Lavigne	174.00 ^
Paul-Henri Lavigne	60.00 ^

RE: évaluation des propriétés de la Cité:-

Charles Labonté	\$ 525.00 ^	
E. Archambault	450.00 ^	
Emile Généreux	450.00 ^	
Marcel Marier	550.00 ^	
Jérémie Lavigne	195.00 ^	
J.H. Archambault	90.00 ^	ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Gignac, directeur du Service de la Taxe d'amusements, lequel fait part qu'il a envoyé un chèque au montant de \$509.26 à la Cité de Drummondville, montant que la Cité a obtenu, grâce aux démarches de son député, M. Robert Bernard. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, qu'une lettre de remerciements soit adressée à M. Robert Bernard, ainsi qu'à M. Gignac, du Bureau du Revenu de la Province. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Hon. Elie, au sujet du projet de construction d'un pont entre Trois-Rivières et Ste. Angèle. Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le greffier soit chargé de répondre à l'Hon. Elie que la Cité de Drummondville a toujours appuyé un tel projet dans le passé, et qu'elle est encore prête à le faire. Adopté.

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement des taxis, pour fixer un prix minimum de \$0.35, et maximum de \$0.50, pour toute course faite dans la cité par les cochers de place, routiers, taxis.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, qu'une correction soit faite au rôle d'évaluation, au numéro 263, Caisse Populaire St.Frédéric, pour substituer le chiffre \$780.00 au chiffre \$900.00 comme valeur locative. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une requête de "Le Club de Hockey Les Intrépides de Drummondville Inc.", demandant leur incorporation suivant les dispositions du chap. 304 S.R.Q. 1941. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que la Cité de Drummondville donne son assentiment à la formation de la dite association. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, qu'une lumière de 300 watts soit installée sur la rue Dollard. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Lamothe & Frères, demandant la fourniture de l'eau à leur usine. Le greffier est chargé de répondre que, vu la capacité actuelle du filtre, et les réparations qui doivent y être faites, la Cité ne peut accorder cette demande.

Lecture est donnée d'un rapport du gérant municipal, concernant la violation du règlement de l'eau par la Drummond Transit, et son entrepreneur. Le Trésorier est chargé d'envoyer un compte à la Drummond Transit, basé sur le rapport de l'ingénieur de la Cité.

L'échevin J.C. Chassé donne avis de motion d'un règlement pour changer le nom du quartier Sud en quartier Ouest, et le quartier Nord-Ouest en quartier Nord.

Il est proposé par l'échevin J.C. Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la séance soit ajournée à vendredi le 30 novembre 1945. ADOPTE.

  
Maire.

  
Greffier.

#### COMITE

Tous les échevins, sauf le Dr. Antoine Turcotte, qui ont assisté à la séance régulière tenue ce 26 novembre 1945, siègent ensuite en comité général, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité recommande le paiement d'une somme de \$10.00 pour loyer de novembre 1945, à Adalbert Généreux.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à ne charger que la moitié du compte d'eau dû par monsieur G. Lemay.

Le comité recommande d'augmenter à 500 watts la puissance des lumières au coin de la rue Celanese et Boulevard Mercure.

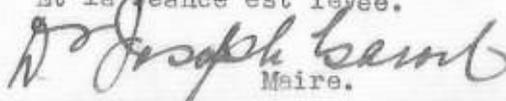
Lecture est donnée d'une lettre en date du 24 novembre 1945, de M. Gabriel Parenteau, déclarant ne pas accepter la position de contremaître de la Cité. Le comité recommande que l'engagement de M. Gabriel Parenteau soit par les présentes résilié, à la propre demande de M. Parenteau, et suivant les termes de la dite lettre de M. Parenteau, en date du 24 novembre 1945.

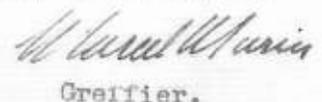
Le comité recommande de refuser le compte produit par le Service du Bien-Etre, dans le cas de Jean-Marie Bélanger.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher; le comité recommande que les demandes de Rosaire Boisvert, Laurencia Letendre et Dame Marcel Daneau, soient accordées.

Le comité recommande le posage d'une conduite d'eau chez Willie Joyal.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

Le 30 novembre 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, ce 30 novembre 1945, cette séance étant un ajournement de la séance régulière du 26 novembre 1945.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, J.G.Chassé, Wilirid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 novembre 1945, ainsi que du rapport du comité du même jour. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville s'adresse à la Législature, lors de la prochaine session, pour la passation d'un bill à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire l'expertise de nos manufactures l'an prochain, par des personnes, ou par une firme, spécialisées en cette matière; que l'aviseur légal, Me. Roger Séguin, soit chargé de préparer un tel bill. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'il soit inclus dans ledit bill certaines demandes de la Cité, concernant les questions d'évaluation, taxis, postes de gazoline, et autres pouvoirs exceptionnels que la Cité a l'intention de demander à la Législature. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le greffier soit chargé d'aviser les manufacturiers de la Cité, que permission sera demandée à la Législature de Québec, lors de la prochaine session, de faire faire une expertise pour établir la valeur réelle de nos manufactures, incluant terrains, bâtisses, machineries ou installations, considérées comme faisant partie de l'immeuble; cette expertise devant servir de base pour l'évaluation de nos manufactures pour l'année 1947 et les années subséquentes. ADOPTE.

Le règlement concernant le tarif des taxis subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Wilirid Faucher, que le règlement no. 318, concernant le tarif des taxis, soit approuvé. ADOPTE.

L'échevin David Duchesneault entre et prend son siège.

Lecture est donnée des soumissions pour l'égoût collecteur du bas de la ville, ainsi que pour l'égoût de la rue St.Pierre; les soumissionnaires sont les suivants: -

Marzitelli & Scardere;  
Gagné Construction;  
Armand Sicotte;  
L.G. Ogilvie & Co.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le contrat pour l'égoût collecteur du bas de la Ville soit accordé à Marzitelli & Scardere, au prix de \$114,820.00; le tout suivant les plans et devis préparés par l'ingénieur de la Cité; que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat avec ces messieurs. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le contrat pour l'égoût de la rue St.Pierre soit accordé à Gagné Construction, pour le prix de \$9,913.00, suivant les plans et devis de l'ingénieur de la cité; que le maire et le greffier soient autorisés à signer le

contrat avec Gagné Construction;

De plus, le trésorier est autorisé à remettre les chèques mentionnés ci-dessous aux soumissionnaires suivants : -

Gagné Construction	\$ 17,800.00	
Armand Sicotte	18,560.00	
L.G. Ogilvie & Co.	17,000.00	
Marzitelli & Scardere	1,625.40	ADOPTE.

L'échevin Léonard Boileau entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que MM. Crépeau & Côté soient engagés comme arpenteurs-géomètres, pour faire l'homologation d'une ligne le long du 3e Rang, ainsi que la révision du cadastre le long du 3e Rang. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Du consentement et en présence de tous les échevins, l'échevin J.G. Chassé donne avis de motion d'un règlement d'emprunt au montant de \$40,000.00, pour couvrir la différence entre le coût des travaux prévus et le montant du coût des travaux tels qu'accordés au plus bas soumissionnaire, pour les travaux d'égoût collecteur du bas de la ville.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le permis de construction soit accordé à M. Armand Grenier, ce dernier ayant rempli toutes les formalités exigées par le règlement no. 278. ADOPTE.

Le Conseil reçoit une délégation de la J.O.C., demandant à la Cité de fournir quelques cabanes chauffées, ainsi que quelques outils nécessaires pour une patinoire. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que cette demande soit accordée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité de Drummondville approuve le plan préparé par Arthur Vincent, en date d'octobre 1945, concernant le lot 162b-196. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

Le 17 décembre 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, le 17 décembre 1945.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une lettre de Gagné Construction Limitée, informant la Cité que les travaux de l'égoût St. Pierre seront exécutés par Georges Gagné Limitée; le comité recommande que la demande de Gagné Construction Limitée soit acceptée, la Cité tenant cependant cette dernière responsable également de toutes les clauses au contrat.

Le comité recommande qu'une souscription de \$15.00 soit accordée à La Parole, The Spokesman, L'Homme Libre, pour une annonce d'un-quart de page dans les dits journaux, pour les souhaits du Conseil de la Cité.

Le comité recommande que les 26 décembre 1945 et 2 janvier 1946 soient déclarés fête civique.

L'échevin Léonard Boileau entre, et prend son siège.

Le gérant municipal soumet son rapport du mois de novembre, lequel rapport est déposé aux archives.

Lecture est donnée d'une lettre du gérant municipal, ainsi que de M. Théo. J. Larenière, du Ministère de la Santé, appuyant la demande de La Laiterie Lamothe, afin que la Cité fournisse l'eau à la dite Laiterie. Le comité recommande que la demande de Lamothe et Frères soit accordée.

Le comité recommande que l'ingénieur soit chargé d'examiner la quantité de terrain nécessaire à l'agrandissement du filtre, et fasse rapport au Conseil, et que le gérant municipal soit autorisé à négocier l'achat du terrain avec monsieur Guévremont.

L'échevin Robert Bernard fait rapport au Conseil que la Cie Southern Canada Power est disposée à vendre 7.32 arpents, à raison de \$1,000.00, l'arpent, dans le quartier Sud. Le comité recommande que la Cité achète de la Cie Southern Canada Power une certaine partie du lot 152 du quartier Sud, telle qu'indiquée sur le plan préparé par la Compagnie, mesurant environ 7.32 arpents, moyennant le somme de \$1,000.00 l'arpent, le tout suivant les conditions fixées par la Compagnie dans leur lettre du 7 février 1945, et autorise le maire et le greffier à signer le contrat avec la Compagnie.

Le comité recommande que l'ingénieur Bessette soit chargé de surveiller les réparations à faire au filtre.

Lecture est donnée d'une liste de comptes dont l'approbation est requise pour paiement. Cette liste comprend des comptes au total de \$20,423.59 au compte budget et de \$7,321.74 au compte capital. Le comité recommande que les comptes mentionnés sur ledite liste soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Le comité autorise le trésorier à payer le compte des lunettes de M. Oscar Martel, au montant de \$21.00.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à ne charger qu'une demi-licence à Hervé Desmarais, pour la vente d'automobiles, et qu'une charge lui soit faite pour une pompe seulement.

Le comité autorise le trésorier à acheter une débenture au montant de \$1,000.00 de L.G. Beaubien, au cours de 110.19, pour être déposée au fonds d'amortissement de la Cité.

Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à Willie Grenier, Boulevard Bernard.

Lecture est donnée de la demande de M. Elphège Vincelette, de Roxton Falls, lequel désire exploiter une ligne de service de transport par autobus entre Granby et Drummondville. Le comité recommande qu'une résolution soit adoptée à l'effet que la Cité de Drummondville se déclare en faveur de ce projet, et qu'elle appuie la demande de M. Vincelette à la Régie des Transports & Communications.

Le comité recommande que les comptes de L.S. Joyal, N.P., au montant de \$24.00, et Me. Antoine Biron, au montant de \$40.00, soient acceptés, et le Trésorier autorisé à les payer.

Le comité recommande que monsieur André Janelle soit engagé, à la semaine, comme mécanicien, au salaire de pas moins de \$34.08 par semaine, pour huit heures par jour, chaque jour ouvrable.

Le comité recommande que monsieur Théo. Provencher soit engagé à la semaine, comme forgeron, au salaire de \$31.20 par semaine, pour huit heures par jour, chaque jour ouvrable, M. Provencher ne devant faire aucune heure additionnelle pour ferrage de chevaux.

Le comité recommande que M. Valmore Forcier soit engagé à la semaine, comme chauffeur, au salaire de pas moins de \$28.80 par semaine, pour huit heures par jour, chaque jour ouvrable.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher:-

Le comité recommande que la demande de madame Alfred Gagnon soit acceptée et que ses deux enfants soient hospitalisés; que la demande de Gérard St.Pierre soit refusée.

Le comité recommande que le salaire de M. Houle, gardien du dépotoir, soit porté à \$12.00 par semaine.

Sur rapport du chef de police, M. Vincent, et du gérant municipal, le comité recommande l'engagement de deux constables additionnels, le choix desdits constables étant laissé à la discrétion et au jugement de chef de police.

Et la séance est levée.

*A. J. Chasse*  
Maire-suppléant.

*Marcel Harin*  
Greffier.

Le 24 décembre 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 24 décembre 1945, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins J.A. Savard, Antoine Niquet, David Duchesneault, Antoine Turcotte, J.G. Chassé. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le permis de réparations demandé par H. Lampron, pour sa propriété de la rue St. Georges, lui soit accordé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'une somme de \$75.00 soit accordée à l'hospice du Christ-Roi de Nicolet, cette somme étant la contribution de la Cité pour l'Arbre de Noël. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la séance soit ajournée à jeudi soir le 27 décembre 1945, à 8 heures p.m. ADOPTE.

*J. G. Chassé*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marier*  
Greffier.

Le 27 décembre 1945.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 27 décembre 1945, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 24 décembre 1945.

SONT PRESENTS: MM. les échevins J.A. Savard, J.G. Chassé, Antoine Niquet, David Duchesneault, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée des minutes des séances tenues les 26 et 30 novembre 1945, ainsi que des rapports des comités tenus les 26 novembre, 17 décembre 1945. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à adresser un compte de \$7.00 à Drummond Transit, représentant les frais d'avis adressé par l'aviseur légal. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que l'échevin J.A. Savard soit élu- maire-suppléant. ADOPTE.

Le règlement concernant un emprunt de \$40,000.00, représentant la différence entre le coût d'un égoût collecteur de 4 pieds et de 5 pieds et 6 pouces, subit sa première lecture.

Le règlement pour changer le nom du quartier Sud en quartier Ouest, et le quartier Nord-Ouest en quartier Nord, subit sa première lecture.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que l'amicale des Dames soit autorisée à dépenser jusqu'à concurrence de \$100.00, ce montant étant la limite que la Cité s'engage à payer à l'Amicale. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que les constables P.E. Martel et Martineau soient engagés au salaire de \$25.00 par semaine, avec augmentation de \$2.00 au bout de 6 mois de service, et de \$2.00 au bout de l'année. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le salaire d'André Renaud soit porté au montant de \$32.00 par semaine. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au montant de \$2,955.89 au compte budget; de \$6,623.52 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

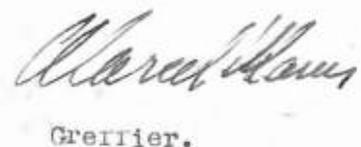
Le Trésorier présente un rapport à date du compte de réserve d'Assurance Patronale, indiquant un surplus accumulé comme réserve à date de \$4,944.45.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le paiement des comptes déjà payés par le Trésorier, pour le compte d'Assurance Patronale, au montant de \$169.07, soit ratifié par le Conseil. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la suggestion de M. Raoul Héroux, trésorier de la cité, concernant le budget de 1945, soit acceptée, le tout suivant sa lettre du 27 décembre 1945. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.